

DOCUMENT DE PROGRAMME CONJOINT

<< REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS LA REGION DU BAS SASSANDRA >>

Pays: Côte d'Ivoire

Intitulé du programme: programme décentralisé pour la réduction de la pauvreté dans la région du Bas Sassandra

Effets du programme conjoint:

1. **Axe DSRP 3** : création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance ;
 - Effet UNDAF 4/Axe stratégique de coopération : relance économique et sécurité alimentaire
 - *Effet programme* : le potentiel de production agricole et d'élevage dans la zone d'intervention est accru
2. **Axe DSRP 4** : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale
 - Effet UNDAF 3 /Axe stratégique de coopération : Services sociaux de base
 - *Effet programme* : L'accès aux services sociaux est renforcé, en particulier pour les enfants et les jeunes filles déscolarisées.
 - Effet UNDAF 5/Axe stratégique de coopération : Environnement
 - *Effet programme* : les forêts classées sont réhabilitées et préservées pour un développement durable

Durée initiale du programme : 2010-2013

Durée réajustée du programme: 2010 – 2015

Dates prévues pour le commencement et la fin:
Février 2010 – Juin 2015

Option(s) de gestion des fonds:

Agent de gestion/administratif : FAO

Budget total:

Par institution nationale : F CFA

- | | |
|-------------------|------------------------------------|
| 1. PASP: | 100.000.000 |
| 2. FER : | 1.500.000.000 (à mobiliser) |
| 3. MEMPD : | 1.200.000.000 (à mobiliser) |
| 4. FIRCA: | 50.000.000 |

Système des Nations Unies : F CFA

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| 5. ONUCI : | 50.000.000 (à mobiliser) |
| 6. PNUD : | 100.000.000 |
| 7. FAO : | 40.000.000 |
| 8. ONUDI: | 250.000.000 (à mobiliser) |
| 9. HCR : | 150.000.000 |
| 10. ONUFEMMES : | 50.000.000 (à mobiliser) |
| 11. UNICEF : | 84.381.000 |
| 12. UNFPA : | 129.749.000 |
| 13. AFD : | |
| 14. PAM : | |
| 15. ONUSIDA : | |
| 16. OMS : | |
| 17. OIM : | |
| 18. BAD : | |
| 19. BOAD : | |
| 20. AFRICARICE : | |
| 21. AMBASSADE D'ISRAEL : | |
| 22. AMBASSADE DU BRESIL : | |
| 23. AMBASSADE DU JAPON : | |

Approuvé au nom : **Nom et Titre** _____ **Signature** _____ **Date** _____

Gouvernement :

Approuvé au nom :

Institutions nationales
M. Hilaire Marcel LAMIZANA <i>Directeur Général</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : Port Autonome de San Pedro</i> <i>Date et Sceau :</i>
M. Siandou FOFANA, <i>Directeur Général</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : Fonds d'Entretien Routier</i> <i>Date et Sceau</i>
Monsieur Diaby Lanciné Directeur Général de la Lutte Contre la Pauvreté <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement</i> <i>Date et Sceau :</i>
M. Banga Amoikon <i>Président du Conseil Administration</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole</i> <i>Date et Sceau :</i>

Système des Nations Unies :

Approuvé au nom:

Organismes des Nations Unies
M. Ndolamb Ngokwey Coordonnateur-Résident <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : PNUD/ONUCI</i> <i>Date et Sceau :</i>
Mme Marie Noëlle Koyara <i>Représentant</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : FAO</i> <i>Date et Sceau :</i>
Mme Doris Hribernigg <i>Représentant</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : ONUDI</i> <i>Date et Sceau :</i>
Mme Ann Encontre <i>Représentant</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : UNHCR</i> <i>Date et Sceau :</i>
Mme Fatima Maïga <i>Directrice-Pays</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : ONUFEMMES</i> <i>Date et Sceau :</i>
M. Hervé Ludovic de Lys <i>Représentant</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : UNICEF</i> <i>Date et Sceau :</i>
Mme Suzanne Konaté Maïga, <i>Représentant</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : UNFPA</i> <i>Date et Sceau :</i>
Mme Aïssata De <i>Directrice Adjoint Pays</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : PNUD</i> <i>Date et Sceau :</i>
Monsieur Gianluca Ferrera <i>Représentant</i> <i>Signature</i>

Nom de l'organisme : PAM
Date et Sceau :

Dr Claire Mulanga Tshidibi
Coordonnatrice Pays
Signature

Nom de l'organisme : ONUSIDA
Date et Sceau :

Dr Yokouidé Allarangar
Représentant
Signature

Nom de l'organisme : OMS
Date et Sceau :

Monsieur David Coomber
Chef de Mission
Signature

Nom de l'organisme : OIM
Date et Sceau :

Partenaires Techniques et Financiers :

Approuvé au nom :

<p><i>M. Beye Amadou</i> <i>Représentant</i> <i>Signature</i></p> <p><i>Nom de l'organisme : AFRICARICE</i> <i>Date et Sceau :</i></p>
<p><i>Monsieur Lamine Zeine Ali Mahaman</i> <i>Représentant Officiel</i> <i>Signature</i></p> <p><i>Nom de l'organisme : BAD</i> <i>Date et Sceau :</i></p>
<p><i>Monsieur Lossou Galé Djibom</i> <i>Chef de Mission-Résident</i> <i>Signature</i></p> <p><i>Nom de l'organisme : BOAD</i> <i>Date et Sceau :</i></p>
<p><i>S.E Monsieur Inoue Susumu</i> <i>Ambassadeur du Japon en Côte d'Ivoire</i> <i>Signature</i></p> <p><i>Nom de l'organisme : Ambassade du Japon</i> <i>Date et Sceau :</i></p>
<p><i>Monsieur Gérald Collange</i> <i>Directeur</i></p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Nom de l'organisme : Agence Française pour le Développement</i> <i>Date et Sceau :</i></p>
<p><i>S.E Monsieur Benny Omer</i> <i>Ambassadeur d'Israël en Côte d'Ivoire</i> <i>Signature</i></p> <p><i>Nom de l'organisme : Ambassade d'Israël</i> <i>Date et Sceau :</i></p>
<p><i>S.E Monsieur Alfredo José Cavalcanti Jordão De Carmago</i> <i>Ambassadeur du Brésil en Côte d'Ivoire</i> <i>Signature</i></p> <p><i>Nom de l'organisme : Ambassade du Brésil</i> <i>Date et Sceau :</i></p>

SOMMAIRE

RESUME DU PROGRAMME.....	10
1. INTRODUCTION.....	12
1.1. <i>Contexte Général.....</i>	12
1.2. <i>Contexte sectoriel.....</i>	13
2. LOGIQUE.....	17
2.1. <i>Problèmes à résoudre.....</i>	17
2.1.1. <i>Le chômage urbain et rural.....</i>	17
2.1.2. <i>La flambée des prix des denrées alimentaires.....</i>	17
2.1.3. <i>L'insécurité alimentaire et niveau de pauvreté.....</i>	18
2.1.4. <i>La désorganisation des services publics.....</i>	18
2.1.5. <i>Les difficultés d'accès aux services de base.....</i>	19
2.1.6. <i>Le manque d'entretien des pistes rurales et des routes.....</i>	19
2.1.7. <i>Les difficultés liées aux cultures vivrières et pérennes.....</i>	19
2.1.8. <i>Les difficultés liées au secteur des productions animales, de la pêche et de la pisciculture.....</i>	20
2.1.9. <i>La dégradation des forêts.....</i>	21
2.2. <i>Parties prenantes et bénéficiaires du projet.....</i>	21
2.3. <i>Justification du projet.....</i>	22
2.4. <i>Avantages comparatifs de la FAO.....</i>	23
3. CADRE DU PROJET.....	23
3.1. <i>Impact du projet.....</i>	23
3.2. <i>Effet, résultats et activités.....</i>	24
3.2.1. <i>Effet 1: le potentiel de production agricole et d'élevage dans les zones d'intervention est accru.....</i>	24
3.2.1.1. <i>Produit 1.1 : les productions agricoles, animales et halieutiques sont soutenues .</i>	24
3.2.1.2. <i>Produit 1.2 : les capacités techniques et opérationnelles des groupements sont renforcées à la transformation et à la commercialisation des produits.....</i>	26
3.2.1.3. <i>Produit 1.3 : les capacités organisationnelles des groupements bénéficiaires sont renforcées.....</i>	27
3.2.1.4. <i>Produits 1.4 : la réhabilitation des routes est assurée.....</i>	27
3.2.1.5. <i>Produits 1.5 : des études sont réalisées pour les phases d'exécution et d'extension du programme pilote.....</i>	28
3.2.2. <i>Effet 2 : les forêts classées sont réhabilitées et préservées pour un développement durable.....</i>	29

3.2.2.1. <i>Produit 2.1 : la réhabilitation des forêts classées est appuyée</i>	29
3.2.3. <i>Effet 3 : L'accès aux services sociaux est renforcé, en particulier pour les enfants et les jeunes filles déscolarisées</i>	29
3.2.3.1. <i>Produit 3.1 : les capacités des institutions sociales sont renforcées</i>	29
3.3 <i>Durabilité du projet</i>	30
3.4 <i>Risques et hypothèses</i>	30
4. DISPOSITION POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION	31
4.1. <i>Cadre Institutionnel et Coordination</i>	31
4.2. <i>Stratégie et méthodologie</i>	32
4.3. <i>Contribution des bénéficiaires du programme:</i>	33
4.4. <i>Schéma de financement</i>	33
5. RAPPORTS ET EVALUATION	36
5.1. <i>Suivi- évaluation interne</i>	36
5.2. <i>Suivi évaluation externe</i>	37
5.3. <i>Rapports</i>	37
6. ACTUALISATION DU PROGRAMME	37
6.1 Résultats de l'étude socio-économique menée pour identifier les contraintes et perspectives du programme	38
6.2 Les résultats et recommandations de la mission conjointe des 26 et 27 juillet 2012	41
ANNEXE 1 : RAPPORT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DEJA MENEES	50
1. Activités menées de 2010 à 2012	50
1.1) <i>Soutien aux productions agricoles, animales et halieutiques</i>	50
1.2) <i>Renforcement des capacités de production des groupements producteurs de riz</i>	51
1.3) <i>Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des organisations coopératives bénéficiaires du programme</i> :.....	51
1.4) <i>Réhabilitation des pistes rurales</i>	51
1.5) <i>Amélioration de l'accès aux services sociaux de base</i>	52
1.6) <i>Amélioration de la scolarisation des élèves le long de la frontière avec le Libéria</i>	52
2) Résultats atteints	53
3 Gestion financière du programme	57
3.1 Rappel du budget	57
3.2 Exécution budgétaire	57
ANNEXE 2 : CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME	60
<i>Produit 1.3: les capacités organisationnelles et opérationnelles des groupements bénéficiaires sont renforcées</i>	62
ANNEXE 3: TERME DE REFERENCE	64

RESUME DU PROGRAMME

La crise sociopolitique du 19 septembre 2002 et la flambée des prix des denrées alimentaires ont accentué le niveau de pauvreté des populations en milieu rural. La dernière enquête de 2008 sur le niveau de vie des ménages confirme l'ampleur de la pauvreté en milieu rural, soit 62,45% contre 49,8 en milieu urbain. Cette situation de précarité et de vulnérabilité des populations devient de plus grandissante suite notamment à la crise post-électorale et préoccupe au plus haut point le Gouvernement.

Pour contribuer à la relance de l'économie locale, le Port Autonome de San Pedro, société d'Etat sous tutelle du Ministère des Infrastructures Economiques et mis en service en 1971 en tant que pôle de développement, pour promouvoir le développement du Sud-ouest de la Côte d'Ivoire, a initié un programme décentralisé pour la réduction de la pauvreté dans la région du Bas Sassandra.

L'objectif global du programme est de contribuer à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté dans le milieu des jeunes et des femmes de la région du Bas Sassandra. Cet objectif se décline en trois effets :

- Accroître le potentiel de production agricole et d'élevage dans les zones d'intervention ;
- Réhabiliter et préserver les forêts classées pour un développement durable ;
- Renforcer l'accès aux services sociaux, en particulier pour les enfants et les jeunes filles déscolarisées.

Ce programme a été élaboré avec la participation des acteurs locaux de développement et l'appui technique de la FAO. Il est un modèle de programme conjoint inter-agence. D'un montant de plus de 5 millions de dollars, il s'inscrit dans la démarche globale du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté en Côte d'Ivoire.

Aussi, une table ronde de mobilisation des ressources s'est-elle tenue en avril 2009 à San Pedro, coprésidée par le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement et le Coordonnateur Humanitaire du Système des Nations Unies, avec la participation des principaux bailleurs de fonds et des structures privées. Cette table ronde a permis de recueillir des intentions fermes de financement du Port autonome de San Pedro, du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole, du Fonds d'Entretien Routier, de la Banque Régionale de Solidarité de Côte d'Ivoire et du système des Nations Unies. Le PNUD, l'ONUDI, l'UNICEF, l'UNFPA, la FAO, le PAM, l'ONUSIDA, l'ONUFemmes et ces partenaires nationaux entendent fédérer leurs énergies pour la mise en œuvre dudit programme décentralisé qui couvre les départements de San Pedro, Soubré, Tabou et Sassandra.

Une étude socio-économique menée récemment a permis d'évaluer l'état d'avancement des activités déjà menées dans l'exécution du programme, et d'identifier les conditions de son renforcement pour avoir les résultats escomptés.

Par ailleurs, dans le but de redynamiser les activités qui ont connu un ralentissement suite à la crise post électorale, une mission conjointe des partenaires comprenant aussi bien des anciens que de nouveaux partenaires dans le programme, dont l’OMS, le HCR, AFRICARICE, le Ministère en charge du Plan et du Développement ainsi que le Ministère des Eaux et Forêts, conduite par le Coordonnateur Résident des agences du système des Nations Unies en Côte d’Ivoire a séjourné du 16 au 17 juillet 2012 dans le District de San Pedro en vue d’apprécier les réalités du terrain.

Cette mission a permis d’identifier, en relation avec les acteurs locaux et les bénéficiaires, les contraintes de mise en œuvre du programme et les stratégies d’intervention à court et moyen terme. Elle a noté, en outre, avec satisfaction que le programme a suscité l’engouement de l’ensemble des partenaires de mise en œuvre dont les nouveaux partenaires qui se sont également engagés à contribuer financièrement à sa mise en œuvre. Hormis les engagements financiers indiqués dans ce document-programme, les principales recommandations de cette dernière mission seront prises en compte dans la poursuite du programme.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte Général

La Côte d'Ivoire connaît depuis 1999 une crise socio-politique, aux conséquences socio-économiques désastreuses. L'un des points culminants a été la tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002 qui s'est muée en rébellion armée et qui a conduit à la partition du pays.

Cependant, la signature, le 4 mars 2007, de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) (Burkina Faso), issu du dialogue direct entre le Président de la République et les Forces Nouvelles (ex-rébellion), a créé l'espoir d'une résolution définitive de cette crise.

Le gouvernement issu de l'APO a élaboré et adopté une feuille de route et des accords complémentaires. Les objectifs généraux de l'APO sont (i) la restauration de l'autorité de l'Etat et de la sécurité sur l'ensemble du territoire national, (ii) l'identification des populations et (iii) l'organisation des élections démocratiques, libres et transparentes au plus tard juin 2008.

Pour atteindre ses objectifs, le Gouvernement a élaboré un programme économique de sortie de crise avec l'appui des différents bailleurs de fonds.

La mise en œuvre de ce programme est encourageante et marquée par :

- **Au plan politique** : la restauration de l'unité territoriale à travers la suppression de la zone de confiance ; le redéploiement progressif de l'administration (Douanes, Administrations préfectorales, etc.) en zones Centre Nord Ouest (CNO), le regroupement des ex-combattants et des groupes d'auto-défense ; la relance et le lancement effectif des audiences foraines ; le démarrage du processus d'identification qui débouchera sur la tenue des élections ;
- **Au plan économique** : la croissance économique de 1,5% en 2007 contre 0,9% en 2006, de bonnes performances de croissance de 1,5% en 2007 malgré la baisse de la production pétrolière (21 %) qui a soutenu la croissance en 2004, 2005 et 2006. Cette relative bonne performance de l'économie nationale en 2007 s'explique par l'effet conjugué de la bonne tenue des secteurs télécommunications, du transport, du commerce et de la reprise du bâtiment et travaux publics. Pour la première fois depuis 1999, l'investissement privé a connu une forte croissance après une baisse cumulative de 30% en terme réels. L'inflation est restée modérée, en moyenne 1,6%. Toutefois les prix de certains produits de base ont connu une flambée en début 2008. L'excédent de la balance de paiement courante en 2007 s'établit à 1,4% du PIB contre 3,1% en 2006.

Les objectifs du Gouvernement pour l'année 2008 sont de rétablir les conditions d'une croissance durable et une confiance induite par une plus grande stabilité politique et une meilleure gouvernance et une transparence dans la gestion des secteurs clés (pétrole, gaz, café, cacao).

- **Au plan social** : Selon les résultats de la dernière enquête sur le niveau de vie des ménages, le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire est passé d'un seuil de 38 % en 2002 à 48,9% en 2008. Ce taux était de 42 % en 2006. Cette situation de précarité, de vulnérabilité de plus en plus grandissante des populations préoccupe au plus haut point le Gouvernement qui tente d'y apporter des réponses conséquentes. Malgré la hausse soutenue du coût de la vie et la paupérisation des populations, l'on note cependant un retour progressif de la cohésion sociale marqué par le retour des déplacés en zones CNO.

A la suite de la crise postélectorale qui a pris fin le 11 avril 2011, dans la perspective d'une sortie définitive de la Côte d'Ivoire du cycle de crise sociopolitique qu'elle a connu durant la dernière décennie et afin de reprendre son processus de développement économique et social, le Gouvernement s'est engagé à renouer avec la planification de moyen et long terme à travers l'élaboration du Plan National de Développement 2012-2015 (PND).

1.2. Contexte sectoriel

1.2.1. Situation socio-économique de la région

La région du Bas Sassandra bénéficie d'un climat de type subéquatorial, chaud et humide toute l'année. Il se caractérise par une pluviométrie moyenne annuelle de 1 700 à 2 100 mm de pluies. Cette région possède une biodiversité très riche et de nombreuses forêts denses.

Cette région, à l'image de toute la Côte d'Ivoire est une zone de forte immigration. En effet, la migration des populations étrangères de l'Afrique de l'Ouest vers la Côte d'Ivoire a commencé à partir du 11^{ème} siècle qui avec la colonisation, va se dégager d'énormes potentialités économiques au Sud à travers la culture du café, du cacao et surtout l'exploitation forestière. L'insuffisance de main-d'œuvre a amené les colons à faire appel aux populations du nord pour soutenir le développement des régions du sud.

Par ailleurs, les politiques de développement régional, à travers la construction des barrages de Kossou et de Buyo et le programme de développement intégré du Sud-ouest avec l'Autorité pour l'aménagement du Sud Ouest (ARSO) ont provoqué la relocalisation d'importants groupes ethniques dans la région du bas Sassandra.

De même, les effets conjugués des sécheresses consécutives et des incendies de plantations dans les années 1970, ont occasionné d'importants mouvements de populations de l'Est, de l'ancienne boucle du cacao et du centre ouest vers le sud-ouest.

Le développement de grandes exploitations forestières et le licenciement de plusieurs travailleurs agricoles, à la suite de la privatisation des plantations agro-industrielles, ont été particulièrement à l'origine d'une installation massive d'allogènes dans le Sud- Ouest du pays.

Enfin, la très faible densité de la population au début des années 1960 (moins de 2 habitants au Km²), la création du port maritime en eau profonde de San Pedro et la guerre du Libéria ont été des facteurs déterminant du peuplement de cette région. Ainsi, trois grands groupes de populations cohabitent dans la région, à savoir:

- les autochtones dont les Kroumen (Tabou, San Pedro), les Bakwé (Méagui, San Pedro), les Bété (Soubré) et les Oubi (Taï), Wegné, Neyo et Godié (Sassandra)
- les allochtones dont les Sénoufo, Baoulé, Lobi, Agni, Yacouba, Gouro, etc.;
- les allogènes venus d'autres pays: burkinabé, maliens, guinéens, ghanéens, béninois, togolais, libériens, mauritaniens, etc.

Les groupes d'autochtones sont devenus minoritaires, au plan démographique, à cause de la forte migration dans cette région du pays, avec des pointes de 85 % (Goh Denis, 2004) dans la sous-préfecture de Méagui et moins de 18% d'autochtones à San Pedro pour une population de 422 204 habitants. Cette situation est à l'origine de nombreux conflits fonciers dans la région.

La dégradation, par le manque d'entretien, du réseau routier (pistes et route nationale bitumée) est un handicap important pour le développement de la région. Les infrastructures socio-collectives restent en nombre insuffisant vu la forte densité actuelle de la population. Celles qui existent sont en état de dégradation avancée faute d'entretien.

Les aménagements et les infrastructures agricoles sont largement insuffisants et sont essentiellement le fait de quelques ONG locales de la région.

Les activités agricoles constituent l'essentiel de l'économie de la région. Ce sont :

- les cultures d'exportation (café, cacao, hévéa, etc.), privilégiées dans la région au détriment des cultures vivrières (riz, maïs, banane, manioc, etc.). On y trouve de grandes unités agro- industrielles notamment les sociétés SOGB, SACO, SIPEF-CI;
- l'exploitation forestière ;
- les cultures vivrières dont les producteurs, confrontés aux problèmes d'engrais, de semence et de pesticides, se contentent d'exploiter de petites superficies. Ce qui entraîne l'approvisionnement du marché de marché de San Pedro en produits vivriers et maraîchers à partir des villes environnantes.
- la pêche artisanale maritime largement dominée par les pêcheurs d'origine ghanéenne. Cependant, des associations de mareyeurs et mareyeuses relativement dynamiques jouent un rôle actif au niveau de la conservation et de la commercialisation du poisson. Une meilleure valorisation des opportunités (existence de box et d'un camion frigorifique) qu'offre le PASP améliorerait sensiblement leurs résultats financiers. En outre, le fumage organisé et amélioré des petits pélagiques faciliterait l'accès des communautés défavorisées au poisson.

En dépit des nombreuses potentialités de la région, le niveau de pauvreté reste élevé, soit 45,5% en 2008 contre 41,3 % en 2002. Cette situation est due à la guerre qui a occasionné de nombreux déplacements vers la ville de San Pedro et la baisse des productions agricoles. La guerre a également occasionné le déplacement de certains pêcheurs d'origine ghanéenne vers le Libéria et le Ghana et le ralentissement de nombreuses activités économiques.

1.2.2. Priorités de développement du Port de San Pedro

Le Port de San Pedro, premier port de la Côte d'Ivoire indépendante, est le fruit de la volonté du Gouvernement ivoirien, dès le début de la décennie 60, de réduire les disparités régionales en créant un pôle de développement au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire.

Ce nouveau pôle devait promouvoir le développement de cette région et de celle de l'Ouest, toutes deux potentiellement riches (importantes ressources forestières, agricoles, minières, touristiques, etc.), à l'instar d'Abidjan et de son port qui ont catalysé le développement des régions du Sud et de l'Est du pays. Il avait également pour vocation de servir de port de transit pour les pays limitrophes sans littoral, notamment le Mali.

Pour ce faire, le Gouvernement avait lancé une vaste opération de développement intégrée dite « Opération San Pedro » dont le pilotage avait été confié à une structure créée à cet effet, l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-ouest (ARSO). Cette opération comprenait:

- la construction d'un port en eau profonde ;
- la création d'une ville de 6 000 habitants ;
- la mise en place d'un réseau routier devant relier cet ensemble à l'arrière-pays.

Le Port, moteur de l'« Opération San Pedro » devait ainsi fournir à la Côte d'Ivoire indépendante une infrastructure à la mesure de ses besoins et de ses ambitions économiques.

Construit à partir de 1968, le port a été mis en service en mai 1971 et réalise aujourd'hui 10% du trafic maritime de la Côte d'Ivoire. Sa création a permis l'émergence d'une ville nouvelle qui compte actuellement 180 000 habitants. Son arrière-pays a connu le développement de vastes plantations agricoles, l'implantation d'unités agro-industrielles (palmier à huile, hévéa, cacao, café) et de scieries pour la transformation du bois.

Le Port Autonome de San Pedro, Société d'Etat en charge de la gestion du Port de San Pedro, contribue à 17% aux recettes douanières de l'État. Au regard de son importance économique, l'autorité portuaire s'est assigné, en 2002, une nouvelle mission de "faire du port de San Pedro, un port moderne, outil de développement de la Côte d'Ivoire et moteur de l'intégration sous-régionale".

Trois (3) axes stratégiques découlent de cette mission :

1. la consolidation de la création de valeur;
2. l'accroissement de la compétitivité du port;
3. la transformation du port de San Pedro en un pôle de développement durable.

Cette vision de l'autorité portuaire devra intégrer davantage la problématique de la durabilité du développement. L'autorité portuaire devra également poursuivre son implication dans les actions de développement de son hinterland, tant il est vrai que l'une des principales composantes de la prospérité d'un port est la puissance économique de son arrière-pays en tant qu'espace économique qui alimente son trafic.

1.2.3. Priorités de développement et OMD

Le développement rural figure en bonne place parmi les grands axes d'interventions jugés prioritaires par le Gouvernement. Les objectifs de création de richesse et de réduction de la pauvreté du gouvernement s'appuient sur les axes prioritaires ci-après, définis dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, instrument stratégique pour la mise en œuvre des OMD, notamment :

- la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance;
- le soutien au développement rural pour la création de richesse et d'emplois ;
- l'amélioration de l'accessibilité équitable et de la qualité des services sociaux de base ;
- la décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales ;
- la promotion de la bonne Gouvernance et du renforcement des capacités dans le sens d'assurer une meilleure allocation et utilisation des ressources ;

Le présent programme pilote, à travers ses composantes, i) l'appui au développement des productions agricoles, animales, pêche et halieutiques; ii) la réhabilitation des pistes et routes rurales iii) la réhabilitation des forêts classées, est en cohérence avec les axes stratégiques du DRSP, en phase d'opérationnalisation avec la mise en œuvre du programme PPTTE. Il constitue un modèle de programme intégré également cohérent avec le Plan Cadre des priorités d'intervention de la FAO et l'UNDAF.

Aussi, ledit programme s'inscrit-il dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement, en particulier ceux qui concernent l'éradication de l'extrême pauvreté et la faim (OMD 1), la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3) et l'environnement durable (OMD 7).

Par ailleurs, le processus de formulation dudit programme pilote a été participatif. L'identification des composantes du programme et des cibles a été faite en concertation avec les autorités administratives, les collectivités décentralisées, les chefs de services des structures déconcentrées de l'Etat, les associations de femmes et de jeunes ainsi qu'avec d'autres partenaires au développement et les partenaires au programme.

Au terme du processus de formulation, le document de programme a fait l'objet d'un atelier de validation, organisé le 13 janvier 2009 à San Pedro, avec la participation de tous les acteurs locaux et des partenaires au développement.

2. LOGIQUE

2.1. Problèmes à résoudre

2.1.1. Le chômage urbain et rural

La ville de San Pedro connaît une croissance démographique exponentielle. Les déplacements des populations vers la ville et la région de San Pedro sont motivés par l'exploitation agricole et par les perspectives de trouver un emploi dans le secteur portuaire et maritime ainsi que dans les entreprises agro-industrielles. L'industrie touristique a commencé à prospérer mais la guerre en a freiné l'élan. Certaines unités ont dû fermer ou ralentir leurs activités. En outre, le repli des investissements publics consécutifs aux difficultés financières de l'Etat a largement compromis les opportunités de création d'emplois urbains.

Au niveau rural, on assiste à un niveau de chômage élevé malgré les nombreuses potentialités agricoles de la région. Les jeunes et les femmes qui pourraient être encouragés au maraîchage en milieu rural, sont très souvent confrontés au problème d'accessibilité à la terre. La gestion foncière est multiple avec (i) les cessions intracommunautaires : le premier occupant étant propriétaire et chef de terre cède progressivement des parcelles à son lignage, (ii) les cessions extracommunautaires : la cession traditionnelle des terres aux allogènes et allochtones repose sur les quatre modalités suivantes : les dons, les ventes, la cession contre retour de service et la location et (iii) la cession des terres à l'agro industrie sous l'impulsion de l'Etat à partir des années 70. Mais dans ce cas, les populations autochtones considèrent parfois que ces terres occupées demeurent leur propriété.

2.1.2. La flambée des prix des denrées alimentaires.

En 2008, l'environnement international a été particulièrement marqué par les cours des denrées alimentaires à des niveaux très élevés, avec une augmentation de 45 % au cours des neuf premiers mois, atteignant un niveau jamais atteint depuis plus de 30 ans, du fait des problèmes de production liés aux changements climatiques, des niveaux très bas des stocks mondiaux et de spéculation.

Parallèlement à cette augmentation des prix des denrées alimentaires, les prix des facteurs de production ont fortement progressé sur le marché international. Les prix des intrants, des produits de grande consommation (riz, farine, lait, sucre) ont progressé de 8 à 24% entre janvier 2007 et janvier 2008.

Bien que des institutions spécialisées prévoient une baisse des prix des denrées alimentaires, ceux-ci pourraient se stabiliser à un niveau élevé au cours des prochaines années. Cette situation qui fragilise les ménages à très faibles revenus (environ 30% de la population) constitue pourtant une opportunité d'investissements pour nos populations. Elle a pour effets positifs d'accroître la rentabilité des investissements dans les cultures vivrières.

2.1.3. L'insécurité alimentaire et niveau de pauvreté

Selon une étude réalisée par le PAM et la FAO en 2006, en zone rurale, sur l'évaluation approfondie de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire dans dix régions du pays, 9% des ménages de l'échantillon sont en insécurité alimentaire.

En effet, la production vivrière ivoirienne connaît malheureusement des contraintes agronomiques importantes, qui pourraient compromettre l'autosuffisance pour certaines cultures (plantes à racines et tubercules et protéagineuses) et accroître le déficit de production pour d'autres (riz, maïs).

Dans la région du Bas-Sassandra, les potentialités de production vivrière sont sous exploitées, avec l'existence de nombreux bas-fonds et un climat propice à deux saisons de pluies. La région du Bas-Sassandra regorge d'énormes potentialités agricoles, d'élevage et halieutiques. Les bas-fonds dans la région sont estimés à des milliers d'hectares ; les étangs et points d'eau existent dans toute la région. A l'instar d'autres régions du pays, il y'a une tendance très prononcée pour les cultures pérennes au détriment des cultures vivrières. Des bas-fonds sont réquisitionnés pour les cultures pérennes, surtout pour l'hévéa qui a pris un essor considérable. Si pour certains observateurs la tendance pour les cultures pérennes ne peut pas avoir d'impact sur la sécurité alimentaire, parce que les revenus tirés de ces cultures pourraient servir à acheter les produits alimentaires, il est à noter que cela va contribuer à renforcer les disparités sociales i.e. agrandir le fossé entre riches et pauvres en milieu rural, et accroître la dépendance de la région en produits vivriers, notamment le riz qui est l'aliment de base. Le niveau de pauvreté des ménages en Cote d'Ivoire reste élevé, soit 38 % en 2002 contre 48,9% en 2008. Cette situation de pauvreté est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain, avec un taux de 62,45% en 2008 contre 49% en 2002.

Dans la région du Bas-Sassandra, le niveau de pauvreté est estimé à 45,5% en 2008, en deçà de la moyenne nationale. Toutefois, la guerre a occasionné de nombreux déplacements vers la ville de San Pedro, la baisse des productions agricoles et la vulnérabilité de nombreux ménages.

2.1.4. La désorganisation des services publics

La crise que traverse la Côte d'Ivoire depuis 2002 a entravé l'exécution des politiques ou stratégies nationales de développement rural. C'est le cas de tous les projets qui sont tous en fin d'exécution et l'Agence Nationale de Développement Rural (ANADER) qui fonctionne au niveau minimum.

L'exécution du présent programme permettra de reprendre des investissements de création de richesse dans la région, venant en appui des interventions de l'Etat et des collectivités décentralisées.

2.1.5. Les difficultés d'accès aux services de base

Le faible niveau des investissements publics et les difficultés de trésorerie de l'Etat ont conduit à la réduction des budgets de fonctionnement et de maintenance des services publics. De plus, la forte concentration des populations et l'excessive utilisation des infrastructures en accélèrent la détérioration. On assiste à une diminution des capacités d'offre de services publics. Il en résulte une augmentation de la proportion de la population qui accèdent difficilement aux services de base tant en ville qu'en milieu rural.

2.1.6. Le manque d'entretien des pistes rurales et des routes

Le réseau routier ivoirien composé de 75.560 km de routes en terre et de 6.510 km de routes bitumées représente 50% du réseau de l'UEMOA.

Les difficultés économiques et sociales de ces dernières années n'ont pas permis la prise en compte de l'entretien de ce réseau dense dont 90% a atteint sa durée de vie (plus de 15 ans d'existence) et qui demande beaucoup de moyens techniques et financiers. Les dernières évaluations ont permis d'estimer les besoins de financement d'un vaste programme triennal de réhabilitation des routes à une enveloppe de 260 Milliards de FCFA pour l'ensemble du réseau revêtu et à environ 130 milliards pour le réseau de routes en terre ayant un trafic moyen journalier supérieur à 50 véhicules/jour. Ce manque d'entretien des pistes rurales et des routes et l'enclavement des zones de production constituent une contrainte à l'évacuation et la commercialisation des productions agricoles.

Le réseau routier de la région du Bas-Sassandra comprend 7 251 km de routes en terre et 471 km de routes bitumées. Si on considère le réseau de routes en terre (922 km) ayant un Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) > 50 véhicules/jour, le besoin de financement pour des travaux mécanisés d'un programme triennal pour la région du bas Sassandra s'élève à 14 milliards FCFA. L'utilisation de la méthode à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) ainsi qu'une sélection rigoureuse des itinéraires à traiter dans le cadre du projet réduiraient considérablement ces montants.

2.1.7. Les difficultés liées aux cultures vivrières et pérennes

Les systèmes de production vivrière pratiqués par les petits exploitants sont fondés sur la culture manuelle, extensive et itinérante, aux rendements faibles. Les variations climatiques sont très apparentes au point de perturber la saison culturale. Le secteur des productions vivrières est confronté à divers problèmes notamment :

- l'insuffisance de l'encadrement des producteurs ;
- les difficultés d'accès aux semences ;
- le problème d'acquisition des intrants lié à l'insuffisance de financement dans le secteur;
- l'insuffisance des infrastructures de stockage, de transformation et de conservation des produits;
- la non maîtrise de l'eau ; l'existence du fleuve Sassandra, long de 650 km pour un bassin de 75 000 km², constitue pourtant un atout pour le développement de l'irrigation au niveau de la région.

Les cultures pérennes, comme l'hévéa, attirent actuellement de nombreux jeunes et femmes à cause de la montée des cours du caoutchouc, de la rentabilité de la culture et de la régularité des revenus dès la mise en exploitation. Cependant, les jeunes rencontrent de nombreuses difficultés dans la mise en place de ces cultures pérennes dues à :

- l'absence au plan local de dispositif de formation et d'appui conseil aux exploitants en dehors de ceux apportés par des sociétés privées ;
- le coût élevé des plants d'hévéa et les difficultés de faire les greffages ;
- le coût des travaux de mise en place de la culture et des difficultés à mobiliser une main d'œuvre familiale ;
- l'enclavement des plantations villageoises ;
- les difficultés de subsistance rencontrées par de jeunes exploitants avant les premières récoltes. Une association avec les cultures vivrières tels que le maïs, le riz et maraichers permettrait de surmonter les périodes de difficultés.

2.1.8. Les difficultés liées au secteur des productions animales, de la pêche et de la pisciculture

En ce qui concerne les productions animales, le taux de couverture des besoins par la production nationale est de 43 % pour les viandes et abats, de 11 % pour le lait et les produits laitiers et de 30% pour les ressources halieutiques. Les programmes de développement de l'élevage des animaux domestiques et des poissons pour combler ces déficits, ont été estompés du fait également de la guerre et la production nationale de produits animaux enregistre une régression drastique. La région de San Pedro n'est pas en reste. Les productions animales y sont très peu développées. L'approvisionnement de la ville est assuré par les villes environnantes voire à partir de la région Est.

Dans le domaine de la pêche et la pisciculture, la région recèle de grandes potentialités d'emplois pour les jeunes et les femmes. Toutefois, les jeunes autochtones s'intéressent peu à ce secteur d'activités pourvoyeur d'emplois. Les facteurs de blocages sont :

- l'absence de dispositif de formation et d'appui conseil aux pêcheurs. Le secteur est majoritairement tenu par les étrangers, difficile à intégrer par les jeunes autochtones ;
- l'absence d'organisation de jeunes qui s'intéressent à la pêche ;
- le coût élevé des équipements professionnels et le manque de moyens pour s'en procurer ;
- l'enclavement des sites de pêche et l'absence totale d'aménagements des sites de débarquement des produits de pêche ;
- le traitement traditionnel des produits de la pêche (fumage, séchage et autres types de transformation).
- l'insuffisance de la production de glace et vétusté du camion frigorifique ;

2.1.9. La dégradation des forêts

La guerre a occasionné une forte infiltration des forêts classées de la région, d'une superficie de 661 381 ha, engendrant un niveau de dégradation de plus de 50%, bien que des enclaves, d'une superficie de 68 000 ha soient constituées par la SODEFOR et mises à la disposition des populations dans ces forêts classées. Ces enclaves représentent plus de 10% de l'ensemble des superficies.

2.2. Parties prenantes et bénéficiaires du projet

Le programme, initié par le Port Autonome de San Pedro, est élaboré et mis en œuvre avec l'appui financier des partenaires au développement et la participation des structures locales d'encadrement.

Le Port Autonome de San Pedro (PASP) est une société d'Etat créée par Décret N° 95-818 du 29 septembre 1995 avec un capital de deux (02) milliards de FCFA. Le PASP est placé sous la tutelle technique du Ministère chargé des Infrastructures Economiques et sous la tutelle financière du Ministère chargé de l'Economie et des Finances. Il a la charge de l'ensemble des fonctions portuaires, y compris les opérations d'exploitation, de services aux navires, de l'entretien, du renouvellement et de l'extension des infrastructures. Toutefois, depuis la création du Port, la plupart des opérations d'exploitation sont assurées par le secteur privé ; l'externalisation des fonctions de pilotage et de remorquage des navires fait du Port Autonome de San Pedro une organisation de type "port propriétaire foncier".

Les partenaires initiaux du programme sont :

- la Banque Régionale de Solidarité Côte d'Ivoire (BRS CI): elle est une filiale du Groupe BRS dont la mission fondamentale est de contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers les financements de microprojets au profit de la population.
- le Fonds d'Entretien Routier (FER) : il est né de la réforme du secteur routier en 2001 et investi de la mission de mobilisation des ressources à l'entretien routier ;

- le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole créé en 2003 a pour vision de contribuer au développement d'une agriculture ivoirienne durable et compétitive, à travers la mobilisation de ressources pour le financement de programmes de recherche appliquée, de conseil/vulgarisation, de formation aux métiers et de renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles ;
- les structures décentralisées (Conseil Général et mairie)

Les bénéficiaires directs du programme sont les jeunes, les femmes et leurs organisations, les associations et coopératives de producteurs, les Organisations non Gouvernementales (ONGs) dont :

- les groupements et associations de jeunes ;
- les coopératives des producteurs ;
- les associations et groupements de femmes ;
- les structures d'encadrement et de vulgarisation agricole ;
- les ONG et les structures d'appui aux producteurs ;
- les structures de microcrédits.

La mise en œuvre du projet est faite sous la coordination technique et opérationnelle de la FAO, en partenariat avec le Port de San Pedro, la Banque Régionale de Solidarité Côte d'Ivoire, le Fonds d'Entretien Routier et le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole et les structures locales d'encadrement, avec la participation des bénéficiaires.

2.3. Justification du projet.

La situation que vit la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, a perturbé les activités économiques du pays différemment selon les zones. Le bilan des préjudices enregistrés s'établit à plusieurs niveaux :

- au niveau des ressources humaines du secteur agricole, il se mesure en perte de vies humaines, en déplacement massif des populations vers les zones sous contrôle gouvernemental particulièrement vers le département de San Pedro occasionnant des traumatismes et l'abandon de biens (équipements, exploitations et économies acquis sur plusieurs années) ;
- au niveau des villes, un accroissement du chômage touchant plus les jeunes et les femmes et une pression plus forte sur les revenus des actifs.

Le Bas-Sassandra a enregistré un nombre important de déplacés internes et de retournés qui ont contribué à accroître la population dans les bidonvilles et le chômage des jeunes.

Au niveau des atouts, le département de San Pedro dispose des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels par les potentialités de productions locales suffisantes et de main d'œuvre disponible. En effet, la région du Bas-Sassandra dont dépend le département de San Pedro dispose de :

- i. un capital humain composé des jeunes et des femmes dont la plupart sont valides et disponibles pour des activités génératrices de revenus (AGR) ;
- ii. des terres riches et bas fonds exploitables en quantité importante ;
- iii. une agglomération, San Pedro, en plein essor économique et qui constitue un marché rémunérateur pour l'écoulement des productions.

Vu la situation ci-dessus décrite et l'urgence de la relance de l'économie régionale pour le bien-être des populations, le Port Autonome de San Pedro et ses partenaires entendent apporter un soutien aux populations du département et de toute la région du Bas Sassandra à travers la mise en œuvre d'un programme de réduction de la pauvreté élaboré en partenariat avec la FAO. Cette action s'inscrit parfaitement dans la vision de l'Autorité Portuaire de San Pedro de servir d'outil de développement durable par l'impulsion des actions de réduction de la pauvreté des couches les plus vulnérables (femmes et jeunes) de la région du Bas –Sassandra.

2.4. Avantages comparatifs de la FAO

Les expériences récentes en matière de gestion de projets ont montré que les agences du système des Nations Unies ont joué un rôle crucial dans la réalisation de programmes de lutte contre la pauvreté.

Leurs prestations ont facilité la réhabilitation des services administratifs, la relance des activités minimales de production et l'acquisition des équipements dans la Zone CNO.

La FAO a exécuté un vaste programme de soutien agricole aux ménages les plus vulnérables (distribution d'intrants, renforcement des capacités des bénéficiaires et une campagne de vaccination du bétail) financé sur fonds propres à travers son Programme de Coopération Technique ou par l'Union Européenne, les Etats-Unis, la Belgique et la Suède. Elle exécute en même temps des projets d'appui institutionnel au secteur semencier national (TCP/IVC/3102D), à l'élaboration de la stratégie de développement agricole et subventionne des microprojets pour des groupements de femmes et de jeunes en milieu rural.

La FAO dispose également d'un réseau d'expertise au niveau sous -régional et international auquel il peut être fait appel pour un appui technique en cas de besoin.

3. CADRE DU PROJET

3.1. Impact du projet.

Le projet vise à contribuer à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté dans le milieu des jeunes et des femmes de la région du Bas Sassandra.

La réalisation de ce programme de réduction de la pauvreté par des actions directes d'investissements pour accroître les capacités de production de la région, de valorisation des potentialités existantes ainsi que le renforcement des capacités des groupements et associations de producteurs, des femmes et des jeunes, contribuera à la création de plusieurs emplois réguliers. Le projet aura une incidence directe sur la création d'emplois et l'amélioration des revenus des jeunes et des femmes dans la région. De plus, les revenus tirés de la production, de la transformation et de la commercialisation par les bénéficiaires induiront de nouvelles habitudes de consommation portées sur les produits de qualité.

Un accroissement de la demande en produits agricoles et industriels favorisera la prolifération de petites activités de la part des riverains, notamment d'activités commerciales dans lesquelles les femmes et les jeunes exercent principalement (restauration, coiffure, crèches, échoppes, cafétérias, boutiques etc.). Cet accroissement d'activités économiques dans la région va générer de nouveaux revenus fiscaux (Etat et commune) et aussi le Port Autonome de San Pedro qui verra accroître son volume de trafic.

Les activités de formation ainsi que la redynamisation du centre de formation agricole contribueront à infléchir l'approvisionnement en produits alimentaires des marchés de San Pedro à partir d'autres régions du pays. Compte tenu des potentialités agricoles de la région du Bas Sassandra, le projet contribuera à faire de cette région une zone d'exportation préférentielle d'approvisionnement en produits alimentaires vers d'autres régions.

Au niveau du genre, à travers le renforcement des capacités des groupements (à majorité féminine), le projet aura également des effets positifs directs sur les conditions de vie des femmes et des jeunes qui sont les plus touchés par le chômage et l'exclusion sociale.

3.2. Effet, résultats et activités

Les différents projets qui seront réalisés dans le cadre de ce programme contribueront durablement à la réduction de la pauvreté dans la région du Sud- Ouest. La mise en œuvre du programme permettra donc d'accroître les revenus des jeunes et des femmes bénéficiaires et leur autonomisation.

3.2.1. Effet 1: le potentiel de production agricole et d'élevage dans les zones d'intervention est accru

3.2.1.1. Produit 1.1 : les productions agricoles, animales et halieutiques sont soutenues

a) Productions agricoles

- Productions rizicoles : un appui à la création de 1450 ha de parcelles rizicoles dont 450 ha pour 100 paysans allogènes et 1000 ha dans les villages communaux. L'appui consistera à réhabiliter ou à aménager les 1450 ha retenus et la distribution du petit matériel agricole, des semences, des engrais ainsi que des pesticides.
- Productions de maïs : Un appui à la création de 200 ha pour la cité agricole par la fourniture de semences de maïs, petits matériels agricoles et d'engrais ;
- Production de manioc : un appui aux groupements de femmes des villages communaux par la fourniture de boutures et semences pour la création d'une superficie total de 80 ha ;
- Productions maraichères : L'appui à la création de 100 ha de cultures maraichères pour les villages communaux ;
- Hévéculture : la création d'une pépinière de 400 ha de culture par an et un appui à l'installation des jeunes dans les villages ;
- Production de semences : un appui à la production de semence sera apporté aux groupements producteurs de semences.
- la réhabilitation des infrastructures de production (infrastructures d'eau, 5 km de canaux d'irrigation, autres infrastructures de production).

b) Productions animales

- Productions avicoles : (i) la création de 10 unités de 2 000 pondeuses et de 2 000 poulets de chair par bande au bénéfice des groupements féminins (ii) la création de 10 élevages de 2 000 pondeuses au profit des jeunes dans les villages communaux (iii) 50 fermes de volaille traditionnelle ;
- Productions porcines : la création de 10 fermes (1 verra et 05 truies / unité) au bénéfice des groupements féminins ;
- Productions cunicoles : la création de 14 unités cunicoles de 10 lapins et 30 lapines au bénéfice de groupements de jeunes.

c) Pêche et pisciculture :

- l'aménagement et réhabilitation de 04 sites de débarquement des produits de la pêche ;
- le renouvellement et acquisition des 05 unités de pêche (équipements professionnels de pêche filets, pirogues et moteurs) pour la pêches artisanales lagunaires et maritimes ;

- la réhabilitation et l’empoissonnement de deux étangs piscicoles périurbains et l’appui à la création de 15 fermes piscicoles, avec un intérêt particulier pour les groupements de femmes ;
- le désenclavement des sites de pêche et de pisciculture, avec la réhabilitation de 250 km de pistes rurales.

3.2.1.2. Produit 1.2 : les capacités techniques et opérationnelles des groupements sont renforcées à la transformation et à la commercialisation des produits

Dans le cadre de ce programme, il est indispensable de renforcer les capacités techniques des producteurs et leurs groupements pour la valorisation et la commercialisation de l’ensemble des productions agricoles et d’élevage afin d’améliorer les revenus et de pérenniser les activités des projets à mettre en œuvre.

Des places et magasins de stockage seront mis à la disposition de ces coopératives sur le marché local afin de réduire les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs. Ces dispositions aideront les coopératives à se positionner sur les marchés.

Ainsi, l’appui portera sur :

- la création d’un centre de conditionnement des œufs pour le groupement des producteurs avicoles de la région ;
- l’appui à la création de groupements de producteurs de porcs et la mise à leur disposition de petite unité d’abattoir de porcs ;
- l’appui aux groupements et associations agricoles par l’équipement de 12 groupements de femmes pour la création des activités génératrices de revenus 12 petites unités de transformation, notamment en broyeuses de manioc, en décortiqueuses de riz et mais associé à 03 magasins de stockage, de mini silo de 2 tonnes pour le groupement de producteurs de maïs ;
- la formation et insertion des jeunes et des producteurs à l’entretien et à la maintenance des équipements et des infrastructures et mise en place de production ;
- la construction de 9 fumoirs améliorés, l’équipement en 09 caisses isothermes pour la conservation des productions et le renforcement des activités génératrices de revenus pour 9 groupements de femmes ;
- la mise à disposition de fonds de roulement aux groupements pour une meilleure commercialisation des produits (agricoles, animaux et produits de pêche).
- La mise en place de dispositif de reconstitution des fonds des actifs de production .

- l'aménagement et équipement de points de vente et de construction de 04 magasins (centre de groupage) sur les marchés primaires ;
- la recherche de débouchés à travers des campagnes d'informations sur la qualité des produits et un programme de valorisation de la qualité des produits issus de la région ;
- la signature de conventions avec les radios locales pour une meilleure promotion des produits
- la formation de 50 jeunes autochtones en pêche artisanale (pêche lagunaire, maritime et continentale) et des groupements de femmes aux méthodes de fumage moderne ;
- l'acquisition de deux (2) camions frigorifiques de 10 tonnes ;
- l'acquisition de 50 glacières de 120 Litres pour la conservation du poisson;
- l'extension de la capacité de production de glace de la chambre froide 18T/jour ;

3.2.1.3. Produit 1.3 : les capacités organisationnelles des groupements bénéficiaires sont renforcées

Les besoins de formation, de structuration et d'accompagnement (gestion coopérative, alphabétisation fonctionnelle, comptabilité simplifiée, information sur les marchés, techniques de commercialisation, hygiène et sécurité sanitaire des aliments, etc.) sont devenus une urgence. Il est à rappeler que la région du Bas Sassandra est la 3^{ème} région du pays à faible taux de scolarisation des filles. Les activités à réaliser porteront sur:

- l'appui à l'organisation et à la structuration des groupements et coopératives des bénéficiaires;
- l'alphabétisation des producteurs et des productrices;
- la formation en hygiène et sécurité sanitaire des produits alimentaires mis sur le marché ;
- le renforcement des capacités en gestion des groupements, associations et coopératives (vivriers, aviculteurs, maraîchers, éleveurs et pêcheurs) ;

3.2.1.4. Produits 1.4 : la réhabilitation des routes est assurée

La dégradation très avancée du réseau routier de la zone du projet requiert une approche plus globale qui prenne en compte des aspects d'ordre techniques et organisationnels pour arriver à bout de cette situation accentuée par la crise que traverse le pays.

Dans le cadre du présent programme pilote, il est envisagé la réhabilitation des pistes rurales et des routes d'accès aux zones de production en vue de faciliter l'écoulement des produits.

Les travaux de réhabilitation couvriront une distance 255 km de route et de pistes. La méthode HIMO permet d'employer une main d'œuvre à moindre coût. Cette méthode sera utilisée afin de réduire les coûts d'entretien, de responsabiliser les populations riveraines et utilisatrices de ces pistes et de leur apporter des revenus substantiels à ces populations vivant dans des situations de précarité. Aussi, les bénéficiaires du programme dont les coopératives, les associations de femmes et de jeunes contribueront-ils à la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne de l'entretien routier de la zone du programme.

3.2.1.5. Produits 1.5 : des études sont réalisées pour les phases d'exécution et d'extension du programme pilote

La réalisation d'études et d'enquêtes préliminaires est nécessaire à la mise en œuvre du programme dont :

- Identification et enquêtes socio-foncière des bas-fonds à réhabiliter et à aménager
- Etudes d'exécution en vue des travaux à réaliser sur lesdits bas-fonds
- La sélection des groupements et coopératives bénéficiaires du programme et la définition de leurs besoins ;
- La sélection des producteurs semenciers de la région ;
- La détermination des indicateurs de suivi-évaluation et leur niveau de référence ;
- la définition d'une stratégie de pérennisation des activités d'entretien des pistes rurales, impliquant les bénéficiaires du programme et les collectivités décentralisées;
- l'examen des conditions d'accès au microcrédit (montant global du crédit, fréquence de remboursement selon la spécificité de l'activité);

D'autres études seront réalisées dans le cadre du présent programme pour assurer sa phase d'extension. Ces études porteront sur :

- Identification des sites devant abriter les fermes et étangs piscicoles
- La création d'un port de pêche semi-industriel à San Pedro ;
- Le développement du tourisme dans la région du bas Sassandra : identification des sites et circuits touristiques de la région, élaboration de guides, artisanat, formation de guides touristiques et insertion des jeunes dans le secteur du tourisme ;
- La mise en place d'un système d'information des marchés pour une meilleure commercialisation des produits ;
- L'identification des infrastructures de conditionnement, de stockage et la mise en place de circuits de commercialisation des produits agricoles.

3.2.2. Effet 2 : les forêts classées sont réhabilitées et préservées pour un développement durable

3.2.2.1. Produit 2.1 : la réhabilitation des forêts classées est appuyée

La réhabilitation de forêts nécessitant beaucoup de moyens, le programme envisage de se limiter aux forêts dégradées de deux enclaves par le développement de la conscience environnementale des populations riveraines en initiant des projets pilotes de reboisement qui prennent en compte les intérêts des communautés.

3.2.3. Effet 3 : L'accès aux services sociaux est renforcé, en particulier pour les enfants et les jeunes filles déscolarisées

3.2.3.1. Produit 3.1 : les capacités des institutions sociales sont renforcées

Le Port Autonome de San Pedro, en appuyant les institutions de formation publique par des offres de matériel informatique réformé mais de qualité suffisante pour être utilisé, apportera une contribution notable à l'entrée des jeunes de la région dans le monde des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Par ailleurs, les manifestations socioculturelles offrent les opportunités de contacts physiques entre le PASP et la population notamment la jeunesse. Soutenir les initiatives de promotion de l'excellence à l'école et de cohésion sociale à travers les activités socioculturelles améliorera l'image du PASP. Ainsi, les projets ci-dessous ont été retenus :

- l'appui à la prise en charge de la petite enfance (volet OEV et nutrition) ;
- l'appui à la création d'AGR notamment le commerce de vivrier, la couture en faveur des jeunes filles déscolarisées, notamment à travers le Centre de prise en charge des Filles vulnérables à San Pedro ;
- l'appui à la redynamisation des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) de San Pedro et Soubré pour l'insertion socio professionnelle des Jeunes filles déscolarisé ;
- la mise en place d'un programme de formation de 24 membres des associations des Femmes 4 (4 par association/groupement) pour la sensibilisation et l'encadrement en vue de l'utilisation des services de SR et la réduction des inégalités de Genre ;
- l'appui à la lutte contre le VIH SIDA (dans le milieu des jeunes, des pêcheurs et dockers) ;
- l'appui à la création de cybercafé pour la jeunesse communale et appui à la documentation et internet dans 3 lycées de la ville ;

- l'appui à la mise en place et le fonctionnement d'une radio des Jeunes à San Pedro
- l'appui au développement du sport dans la région avec un appui financier à l'organisation de compétitions sportives ou l'appui à la création d'un club omnisport en collaboration avec la région et la commune ;
- l'appui à l'approvisionnement des cantines scolaires à travers le renforcement des capacités techniques des groupements de femmes et de jeunes dans le département de Tabou.

3.3 Durabilité du projet

La mise en œuvre du projet aura des effets bénéfiques sur la création d'emplois et l'amélioration des revenus dans la région en raison de l'encadrement des productions agricoles, des travaux d'exploitation des bas fonds et des points d'eau.

La formation aux itinéraires techniques de culture, à l'organisation et au fonctionnement des groupements pour une meilleure commercialisation des produits, la mise en place d'outils de financement adaptés sont des éléments concrets qui participent activement à la réduction de la pauvreté des populations.

Cette réduction de la pauvreté dans la région constitue une garantie de la poursuite des politiques de réconciliation, d'amélioration des conditions de vie dans les domaines de l'éducation, de la santé, du développement rural, de la protection sociale et de gestion des conflits entre les différents peuples vivant dans la région au-delà de la durée du projet. La réalisation des différents projets contribuera aux efforts de réduction de la pauvreté et de renforcement des capacités des populations à se prendre en charge dans un cadre politique et sécuritaire pacifié.

Les associations et les groupements de producteurs dont les capacités seront renforcées, verront s'accroître leurs niveaux de compétences, ce qui non seulement leur permettra de maintenir leurs volumes d'activités, mais également de les augmenter.

3.4 Risques et hypothèses

Le risque majeur relatif à la mise en œuvre du projet et à la pérennité de ses réalisations relève de l'adhésion des populations à la nouvelle politique régionale d'accroissement des productions et à la stabilité politique et sociale du pays. Ce risque est une donnée tant exogène qu'endogène au projet. Du point de vue exogène, le risque est lié à la mise en œuvre de mesures en vue de garantir la sécurité dans le pays, garantissant l'arrivée d'investisseurs privés et surtout la tenue effective des engagements politiques pris dans les domaines de la réconciliation nationale, le foncier rural et la conduite à bon terme du processus électoral.

Les mesures de mitigation de la dimension endogène de ce risque portent sur le changement de mentalité induit par les formations à la prise en charge du développement de la région par les populations, la culture de paix et de cohabitation pacifique intégrées dans les divers programmes de formation offertes dans le cadre du projet, et le renforcement de la cohésion sociale grâce à la collaboration des communautés autour de projets communs aussi soutenus par le projet.

4. DISPOSITION POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION

4.1. Cadre Institutionnel et Coordination

a) le comité de pilotage

Pour assurer la mise en œuvre du programme, il sera créé un **Comité de Pilotage (CP)** qui est l'organe d'orientation de mise en œuvre du programme.

Il est composé de toutes les structures locales impliquées à savoir, le Préfet de région, les collectivités locales (Conseils Généraux et mairies), le Port Autonome de San Pedro, la Coordination des Agences du Système des Nations Unis, l'ONUCL, la FAO, le PNUD, l'ONUDI, l'UNICEF, UNFPA, le PAM, l'ONUSIDA, l'ONUFEMMES, l'OMS, AFRICARICE, des membres des partenaires techniques et financiers (PTFs) dont les Ambassades du JAPON, d'ISRAEL et du BRESIL, ainsi que les partenaires techniques dont le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, le FIRCA, le FER, le FDFP, l'AGEFOP, l'ANADER, les différents bailleurs de fonds, les Directions Régionales des Ministères concernés par le programme, les représentants des coopératives et tous acteurs impliqués dans le programme.

Le comité de pilotage est présidé par le préfet de région et son secrétariat est assuré par le Comité Technique de Suivi. Le CP a pour mission de:

- i) Ajuster et corriger les orientations du programme en s'assurant de la cohérence avec les politiques sectorielles ;
- ii) Examiner et approuver le plan annuel de mise en œuvre du programme ;
- iii) Entériner le budget annuel du programme ;
- iv) Approuver le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du programme
- v) Fournir les arbitrages nécessaires en dernière instance ;

b) le Comité Technique de Suivi

Il sera également créé un **Comité Technique de Suivi (CTS)** composé du PASP, de la FAO, du PNUD, de l'ONUDI, de l'ONUFEMMES, de l'UNICEF, de l'UNFPA, du PAM, de l'ONUSIDA, du FIRCA, du FER.

Le comité technique de suivi est présidé par la FAO, suppléée par le PASP. Son secrétariat est assuré par le coordonnateur du programme. Le CTS se réunira une fois tous les trois mois et chaque fois que de besoin. Ce comité sera chargé notamment de :

- i) veiller au respect des plans de travail et à l'exécution du budget des projets du programme ;
- ii) suivre la mise en œuvre du programme et proposer éventuellement une réorientation des activités du programme ;
- iii) assurer le suivi- évaluation des projets du programme et la cohérence de ce programme par rapport au document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), aux plans national et local comme l'UNDAF 2009-2013.

c) L'unité de Coordination du Programme

La coordination du programme sera assurée par une **Unité de Coordination du Programme** (UCP) composée de trois 3 personnes dont un Coordonnateur, un Assistant Administratif et un Chauffeur recrutés par la FAO en relation avec le CTS. Le recrutement du personnel du projet se fera selon les procédures de la FAO.

4.2. Stratégie et méthodologie

La coordination de l'exécution des activités susmentionnées est confiée à la FAO qui assumera la fonction d'agence fiduciaire et d'exécution. Elle se chargera de :

- l'élaboration du budget et du programme d'exécution annuel des activités ;
- du recrutement du personnel du projet (équipe de coordination et consultants) avec l'appui du PASP ;
- la mise en place des prêts ;

S'agissant de la formation, des équipements et autres fournitures, la FAO en relation avec le PASP, la BRS CI et les autres partenaires du programme assurera :

- la publication des appels d'offres ;
- la sélection des fournisseurs et des cabinets ;
- la commande, l'acquisition des équipements, les fournitures et leurs livraisons aux bénéficiaires ;
- la participation à l'identification et la sélection des bénéficiaires.
- la réalisation des études pour l'évaluation des travaux en vue de l'élaboration du cahier des charges pour les constructions, la publication des appels d'offres, la sélection des soumissionnaires et la signature des contrats de réalisation des travaux; le suivi et l'évaluation des travaux.

Par ailleurs, la FAO tiendra à jour la comptabilité des engagements pris dans le cadre du Programme et participera aux différentes évaluations dudit programme. Elle mettra en place une commission de passation des marchés dont la composition reflètera les différents intérêts dans le programme. Les différents projets seront exécutés conformément au plan de travail détaillé et au calendrier d'exécution élaborés par le PASP, la FAO et tous les autres partenaires.

4.3. Contribution des bénéficiaires du programme:

Les bénéficiaires du programme, les groupements et coopératives de jeunes et de femmes, contribueront au financement des activités du programme. Cette contribution est évaluée à 49 116 536 F CFA, soit environ 2,45 % du coût total du programme.

4.4. Schéma de financement

L'ensemble des activités de formation et d'encadrement des groupements et coopératives seront financées sous forme de subventions. Des subventions seront également accordées à certaines dépenses d'investissements en appui à la production et à la commercialisation des produits. Enfin, le programme prévoit accordé des subventions aux personnes les plus vulnérables qui ne peuvent avoir l'apport personnel.

Les activités de production et les fonds de roulement seront financés à travers des microcrédits qui seront octroyés aux bénéficiaires.

ACTIVITES/ INFRASTRUCTURES	TYPE DE FINANCEMENT		APPORT PROMOTEUR
	SUBVENTION	CREDIT	
Aménagements, petite irrigation, étales, magasin, fermes et autres constructions, piste rurale, forêt	100%		main d'œuvre
Intrants agricoles (engrais, pesticides) et zootechniques (animaux), équipement d'élevage et de pêche (pirogues, filets, glacières, etc.)	50 %		main d'œuvre
Autres équipements mécaniques et infrastructures (motoculteur, motopompe, chambre froide, camion frigorifique)		100%	main d'œuvre
Fonds de roulement		100%	main d'œuvre
Formations et d'encadrement	100%		main d'œuvre
TOTAL (en FCFA)	2 248 731 527	283 698 000	

Le coût total du programme de base était évalué à 2 532 429 527FCFA dont 2 248 731 527 FCFA de subvention et 283 698 000FCFA à financer sous forme de microcrédit. Les contributions exprimées des différents partenaires au démarrage du programme se présentent comme suit :

- Contribution du PASP : La contribution de la Communauté portuaire de San Pedro est de cent millions de FCFA (100 000 000 FCFA). Les versements sont répartis sur la durée du programme comme suit :

- Trente cinq millions (35 000 000) de F CFA, soit 35 %, à la signature du présent accord de programme par les parties;
 - Trente cinq millions (35 000 000) de F CFA, soit 35 %, au cours de la deuxième année d'exécution du programme, dans le courant du premier trimestre;
 - Trente millions (30 000 000) de F CFA, soit 30 %, au cours de la troisième année d'exécution du programme, dans le courant du premier trimestre.
- Contribution du Système des Nations Unies pour le démarrage du programme: trois cent quatre vingt dix millions de francs CFA (390 749 000 FCFA) dont cent millions (100 000 000 FCFA) par le PNUD, quarante millions (40 000 000 FCFA) par la FAO et deux cent cinquante millions (250 000 000 FCFA) à mobiliser par l'ONUDI ;
 - Contribution du FIRCA ; cinquante millions (50 000 000 FCFA) pour le financement du volet formation du programme. Les versements sont répartis sur la durée du programme comme suit:
 - vingt millions (20 000 000) de F CFA, soit 40 % à la signature du présent accord de programme par les parties;
 - quinze millions (15 000 000) de F CFA, soit 30 % au cours de la deuxième année d'exécution du programme, dans le courant du premier trimestre;
 - quinze millions (15 000 000) de F CFA, soit 30 % au cours de la deuxième année d'exécution du programme, dans le courant du premier trimestre;
 - Contribution du FER : la contribution du FER est évaluée à cinq cent millions (500 000 000) FCFA pour la réhabilitation des pistes rurales et des routes d'accès aux zones de production. La contribution du FER sera mise à disposition après: i) la signature du protocole d'accord par les parties. ii) le dépôt du plan de travail annuel et le budget correspondant. Tous les paiements se feront après :i) la réalisation des travaux ; ii) l'examen du rapport d'activités et l'approbation de l'état des dépenses déjà effectuées.
 - Contribution de la BRS : la BRS CI financera les microprojets de productions à travers des emprunts bancaires évalués à trois cents millions de francs CFA (300 000 000 F CFA) .

La coordination du programme après un accord de crédit sur la totalité de la dette s'emploiera à en placer ,tout ou partie des fonds, auprès d'un partenaire bancaire du pool de financement. L'objectif étant d'arriver à un partage des risques et à un dédoublement du volume de l'enveloppe de financement.

BUDGET DU PROJET :

BUDGET DU PROJET (Format oracle en USD)	2010	2011	2012	Total
5300 Salaries Professional	-	-	-	-
5500 Salaries General Service	-	-	-	-
5570 Consultants	183,600	367,200	183,600	734,400
5650 Contracts	413,288	826,575	413,288	1,653,150
5660 Locally Contracted Labour	4,223	8,445	4,223	16,890
5900 Travel	32,650	65,300	32,650	130,600
5920 Training	14,900	29,800	14,900	59,600
6000 Expendable Procurement	287,827	575,653	287,827	1,151,306
6100 Non Expendable Procurement	196,845	393,690	196,845	787,380
6150 Technical Support Services	-	-	-	-
6300 General Operating Expenses	28,333	56,667	28,333	113,333
6130 Support Costs	104,550	209,100	104,550	418,199
Total budget	1,266,215	2,532,430	1,266,215	5,064,859

1\$=500 FCFA

Le budget détaillé correspondant au programme actualisé est présenté ci-dessous dans le paragraphe 7.

Structures de facilités

En ce qui concerne la gestion des microcrédits, la BRS CI est identifiée comme institution financière pour la promotion de l'épargne et pour la mise en place d'un système de gestion des fonds de roulement dans le cadre de l'exécution de ce programme.

Les crédits sont contractés individuellement par les bénéficiaires organisés en groupements ou coopératives, à hauteur du montant prévu pour chaque projet. Ils seront mis en place par la BRS sur la base d'une convention spécifique, dont les modalités sont à définir :

La coordination ouvrira un compte dans les livres de la BRS, crédité du montant de sa participation au financement, et gagé au profit de la BRS. Ce compte de fonds affecté fonctionnera selon une convention.

Des comptes sont ouverts dans les livres de la BRS au profit des promoteurs et crédités du montant dont ils ont bénéficié. Les crédits sont ainsi mis en place par la BRS.

Pour éviter que les promoteurs aient une prise directe sur les flux financiers, un compte sera ouvert pour l'ensemble des bénéficiaires, dans les livres de la BRS, sur lequel est transférée, sur ordre des promoteurs, la totalité des sommes mises à disposition. Le GIE se charge de passer les commandes, d'encaisser les recettes, de payer les charges" d'exploitation et de répartir les bénéfices à ses membres, sur la base de leurs performances. Le remboursement se fait normalement à partir des comptes individuels

Les décaissements seront validés par la coordination.

✓ **Décaissements avant la mise en place des facilités et remboursement du crédit**

- Dès le bouclage du financement, les facilités n'étant pas encore mises en place, un crédit-relais peut être négocié et mis en place par la BRS, en faveur des bénéficiaires du programme. Le crédit-relais sera dénoué lorsque les facilités seront mise en place en faveur des promoteurs.
- Après la mise en place des facilités un transfert, majoré des intérêts inhérents, est fait en faveur de la BRS porteuse du crédit-relais, par les groupements et coopératives. Celui-ci est ainsi dénoué;
- Le projet bénéficiera d'un différé de 24 mois pour le remboursement. Le crédit sera ainsi remboursé mensuellement par les bénéficiaires selon les échéances comprenant la somme nécessaire au remboursement du capital et des intérêts conformément au tableau d'amortissement de la dette. Le remboursement se fera par prélèvement sur les règlements mensuels effectués par les bénéficiaires, sur la base des ventes.

5. RAPPORTS ET EVALUATION

5.1. Suivi- évaluation interne

Le suivi évaluation interne sera réalisé grâce à la présence du PASP au niveau du Comité technique de suivi de ce programme.

La FAO dispose de sa propre unité de suivi qui fournira les informations sur l'exécution du programme. En conséquence, l'analyse des informations à ces divers niveaux permettra d'apprécier la pertinence, la cohérence et l'efficacité de la mise en œuvre du programme ainsi que son impact.

5.2. Suivi évaluation externe

Les missions de supervision du PASP et la revue à mi-parcours constituent des mécanismes de suivi externe régulier. Une évaluation finale se tiendra à la fin du projet. Ces évaluations se feront avec la participation de la FAO.

5.3. Rapports

Toutes les missions ou formations organisées dans le cadre du programme feront l'objet d'un rapport d'exécution par la structure ou le consultant ayant réalisé l'activité. La FAO adressera des rapports trimestriels au Port Autonome de San Pedro (PASP). Elle soumettra également des rapports périodiques de mise en œuvre de façon trimestrielle et un rapport final au comité technique et au PASP.

6. ACTUALISATION DU PROGRAMME

Au cours de l'exécution du programme, compte tenu des difficultés rencontrées, deux actes majeures ont été posés en vue d'impulser un essor nouveau dans la poursuite du programme ; il s'agit de :

- La réalisation d'une étude socio-économique,
- Effectuer une mission conjointe multi-agence de supervision.

Ces activités ont permis d'identifier les contraintes et perspectives du programme, afin de créer les conditions favorables à l'émergence des résultats escomptés et de faire des recommandations devant aboutir à la formulation de projets intégrés de développement de la région selon l'approche de gestion axée sur les résultats. La mise en œuvre du programme suivant ces recommandations va engendrer des coûts supplémentaires par rapport au programme initial.

Ces surcoûts sont consécutifs à des activités indiquées dans le programme de base dont les montants n'ont pas été mentionnés dans le budget, ainsi que la prise en compte d'activités nouvelles répondant aux besoins des populations et soutenues par de nouveaux partenaires. Il s'agit notamment :

- des études socio-foncières indispensables à l'appui à la création des 1450 ha de bas-fonds et des fermes piscicoles,
- des études d'exécution de ces bas-fonds et fermes,
- du coût des travaux des activités ci-dessus,
- des coûts des travaux des pistes hors travaux HIMO
- de la promotion de l'agriculture verte, et
- de la satisfaction des besoins en énergie verte.

6.1 Résultats de l'étude socio-économique menée pour identifier les contraintes et perspectives du programme

Les principaux résultats sont cités ci-après :

- Potentialités agricoles et d'élevage importantes : Composé majoritairement d'allogènes, la région du Bas-Sassandra regorge en effet d'énormes potentialités agricoles, d'élevage et halieutiques. Selon la préfecture de la région, la direction régionale de l'agriculture, les conseils généraux et l'ANADER, les bas-fonds dans la région sont estimés à des milliers d'hectares. Les étangs et points d'eau existent dans toute la région.

- Il y'a comme un effet de contagion dans toute la région, relativement à une tendance très prononcée pour les cultures pérennes au détriment des cultures vivrières. Des bas-fonds sont réquisitionnés pour les cultures pérennes, surtout pour l'hévéa qui a pris un essor considérable. Si pour certains observateurs la tendance pour les cultures pérennes ne peut pas avoir d'impact sur la sécurité alimentaire, parce qu'on pourrait avec les revenus de ces cultures acheter les produits alimentaires, il est à noter que cela va contribuer à renforcer les disparités sociales i.e. agrandir le fossé entre riches et pauvres en milieu rural, et accroître la dépendance de la région en produits vivriers, notamment le riz qui est l'aliment de base.

- La pression foncière est plus forte dans toute la région, faisant de la zone une bombe à retardement qui peut exposer a tout moment, dit-on. Ce problème devrait être considéré avec beaucoup d'attention dans l'exécution du programme conjoint.

A San Pedro, NETRARIZ, un groupement bénéficiaire, est confronté à un problème foncier majeur, dans la mesure où le groupement est menacé d'expulsion du site qu'il occupe actuellement. Le périmètre rizicole est en partie vendu à une dame (par des autochtones) qui y a planté du palmier. Si le périmètre qu'occupe le groupement APR est considéré domaine de l'Etat ivoirien, il n'en demeure pas moins que le groupement reste lui aussi confronté à un problème foncier. Des bas-fonds aux alentours du périmètre rizicole sont constamment vendus par les autochtones qui se disent propriétaires des bas-fonds, et non l'Etat. La pression sur les bas-fonds dans la région constitue une menace constante pour la sécurité alimentaire et nécessite impérieusement un ancrage institutionnel, i.e. que l'Etat doit mettre en place des mécanismes pertinents de protection des bas-fonds¹, en s'appropriant les bas-fonds pour la riziculture et autre production vivrière, au détriment des productions pérennes.

¹ La délivrance par l'Etat des attestations d'exploitation des bas-fonds à des fins de productions vivrières peut contribuer à la protection des bas-fonds et à la sécurité alimentaire.



- Il est ressorti de l'étude qu'au niveau de certains bénéficiaires, il y'a une tendance à se regrouper et à travailler par affinité. Par exemple les membres du groupement APR sont à 100% allogènes. Certains observateurs trouvent que les autochtones ne sont pas très disposés à s'adonner aux activités agricoles, à contrario des allogènes. Cependant, pour des raisons de cohésion sociale qui devrait être un pilier essentiel du programme, il est important de favoriser la constitution de groupements composés d'autochtones et d'allogènes.

- L'étude a ressorti un fait majeur relatif aux réalités socioculturelles chez les autochtones, à savoir l'impact des funérailles sur les activités de projets de lutte contre la pauvreté. Le temps accordé aux funérailles limite souvent le temps alloué aux travaux agricoles, d'élevage et halieutiques. Ce problème a été identifié dans toute la région, i.e. San Pedro, Soubre, Tabou et Sassandra. Par ailleurs, des interprétations liées à la culture kroumen feraient état du fait que travailler dans des bas-fonds rendrait les hommes impuissants. Ceci expliquerait une démotivation pour les activités agricoles, au profit des activités de pêche.

- Il y'a comme un manque de volonté politique locale, avec les conseils généraux qui semblent peu engagés à développer les projets de production vivrières et de production animale et impuissants à minimiser l'impact du monopole de la commercialisation des produits halieutiques dans la zone, qui est détenu par de gros commerçants qui sont plutôt préoccupés à ravitailler les marchés d'Abidjan. En effet, alors que les activités de pêche vont bon train dans la zone, les populations ne profitent pas véritablement des potentialités halieutiques de leur région. Les poissons et fruits de mer sont difficilement accessible surtout à Tabou, où les populations consomment plus les poissons tels que *Sacha* et *Magn* qui proviennent souvent d'Abidjan.

- Les axes routiers d'accès aux zones de production n'ont pas été réhabilités comme prévu. La finalisation des DAO par l'AGEROUTE a été retardée par la crise.

- Selon l'esprit et les objectifs du programme conjoint, le Port Autonome de San Pedro (PASP) et la BRS devaient contribuer à assurer la mise en place d'un système de microcrédit pour accompagner et conforter l'implémentation du programme conjoint. Selon les clauses du contrat entre la BRS et le Port Autonome de San Pedro qui a financé le fond de garantie a raison de 20 millions de francs CFA, la BRS devait mettre à disposition du programme un montant global du double du fond de garantie i.e. 40 millions. Cependant dans les faits, ce fond ne pouvait servir au-delà de 8 groupements. Par ailleurs, l'étude a constaté que le montant que la BRS va mettre à la disposition des 8 groupements s'élève à 50 millions. Depuis plus d'un an que le projet a été lancé, aucun groupement n'a été financé jusqu'en Août. Les bénéficiaires trouvent très complexe le processus d'octroi de financement par la BRS, pour qui la lenteur accusée dans le traitement des dossiers pour l'obtention de crédit est due à des dossiers incomplets et pièces manquantes. Pour la BRS, l'identification des 8 bénéficiaires du 1^{er} lot a été faite en référence à des critères objectifs suivis de visite de projets par des analystes de crédit. A cet effet, l'étude dénote des problèmes de communication entre la BRS et les bénéficiaires :

au départ, les bénéficiaires devaient être informés et sensibilisés sur les mécanismes internes du traitement des dossiers de demande de crédits à la BRS. L'étude a constaté la position de seulement 2 crédits, dont les bénéficiaires sont PATCHEVA et ASCOFICI, et qui jusqu'à ce jour n'ont pu rentrer en possession des fonds pour travailler. Les mesures protocolaires de décaissement de fonds BRS apparaissent donc comme étant un obstacle à la réalisation du programme conjoint. Alors même que les bénéficiaires ne sont pas rentrés en possession des fonds, ils étaient interpellés pour le recouvrement, i.e. payer les différés. Une autre préoccupation est celle relative au règlement des factures des entrepreneurs. Selon la BRS, les entrepreneurs qui seront sollicités au cours de l'exécution du programme par des groupements bénéficiaires, ne pourraient être payés qu'à Abidjan.

Pour les bénéficiaires, Cela pourrait avoir un impact sur le déroulement des travaux, pour raison de factures non payées si l'entrepreneur a du mal à se rendre tout le temps à Abidjan pour répondre à l'appel de la BRS à cet effet.

L'étude a également noté que Le fond de garantie mise en place dans le cadre du programme conjoint ne peut pas couvrir les besoins immédiats des groupements. APR qui avait besoin de 17 millions ne pourrait avoir que 10 millions lorsque le groupement sera sélectionné pour avoir accès au prêt. Alors qu'ASCOPCI avait besoin de 13 millions, le groupement n'a eu droit qu'à 10 millions. Cette situation semble déstabiliser les groupements, dans leur quête de fonds complémentaire, pour couvrir leurs besoins. Il y'a donc lieu d'alimenter et renforcer davantage le fonds de garantie pour le rendre plus consistant.

La mise en place d'un système de microcrédit peine donc à être véritablement effective, avec des impacts considérables sur l'exécution du programme. Chez les bénéficiaires, la démotivation gagne du terrain avec la BRS qui peine à honorer ses engagements, avec la lenteur dans le décaissement des fonds. Comme alternative à ce problème, on pourrait solliciter d'autres institutions de microcrédit qui pourraient proposer des mesures et services moins drastiques, pour faciliter l'accès au crédit pour les bénéficiaires.

L'étude note que les possibilités de recouvrement pour la pérennisation des activités du programme conjoint seront consécutives à la qualité même de l'implémentation du programme. Autrement dit, plus le programme est bien implémenté, plus les capacités financières des bénéficiaires sont renforcées, plus le recouvrement serait aisé.

- Le business plan conçu par les groupements n'a pas considéré un chapitre budgétaire alloué aux imprévus tels que l'inflation/augmentation du cout des intrants. En effet, du fait de la crise, l'étude du marché et prix des intrants faite au préalable s'avèrent aujourd'hui caduque, i.e. inapplicable.
- Au regard de la faiblesse de mobilisation des ressources, le personnel prévu ainsi que la logistique nécessaire n'ont été mises a la disposition du coordonnateur, pour être plus proche des bénéficiaires. Le coordonnateur visite rarement les bénéficiaires pour s'enquérir de l'évolution des activités sur le terrain.
- Un groupement de dix (10) jeunes filles du *wolosso club*, un club de prostituées à Yabayo dans le département de Soubré a bénéficié du soutien de l'UNFPA pour leur réinsertion avec des activités génératrices de revenus (coiffure, couture et pâtisserie).

Cependant, l'étude a constaté que la crise post-électorale qui a vu les fonds UNFPA et la plupart des institutions UN réorientés dans les programmes d'urgence, a eu un impact considérable sur les AGR pour ces jeunes filles. En effet, aucun suivi n'est entrepris pour réorganiser et encadrer les jeunes filles dans leurs différentes activités : après un an de formation, celles qui font la coiffure et la couture, ne sont toujours pas installées comme prévu dans le projet, et continuent de travailler dans le salon de couture et de coiffure sans rémunération et sans soutien financier du programme pour disposer du minimum vital en vue de gérer leurs besoins immédiats quotidiens. Cette situation accroît leur vulnérabilité et les expose de facto à la tentation de retourner au *wolosso club*, hypothéquant l'un des objectifs essentiels du programme conjoint, i.e. lutter contre la vulnérabilité à la pauvreté et au VIH/SIDA.

- Pour les projets exécutés dans la zone, il est ressorti que la plupart des projets dans lesquels les directions régionales et départementales de l'agriculture, et des ressources animales et halieutiques n'étaient pas véritablement impliquées, n'ont pas eu les résultats escomptés. Cela témoigne de l'importance de concevoir et de réaliser les projets avec l'implication des tutelles, qui disposent d'expertises qui peuvent améliorer les interventions du programme.

- Dans son ensemble, les synergies entre privés et publiques que crée le programme conjoint est salubre, et est à encourager. Pour ce programme, le défi majeur est de contribuer véritablement à la lutte contre la pauvreté dans la région, en permettant aux bénéficiaires d'améliorer la génération des moyens d'existence.

- Le problème majeur inhérent au programme conjoint reste la faible mobilisation de ressources chez les bailleurs de fonds impliqués dans le programme. Cette situation qui peut s'expliquer par les conséquences de la crise post-électorale qui a probablement vu des fonds réorientés vers les programmes d'urgence, a énormément impacté l'exécution du programme et est entrain d'hypothéquer des acquis potentiels.

6.2 Les résultats et recommandations de la mission conjointe des 26 et 27 juillet 2012

La mission a constaté que le programme a suscité l'engouement de l'ensemble des partenaires de mise en œuvre dont les nouveaux partenaires qui se sont également engagés à contribuer financièrement à sa mise en œuvre. Hormis les engagements financiers résumés ci-dessous (annexe1-tableau 3), les principales recommandations sont :

6.2.1. Recommandations

- La fluidité de la communication entre toutes les parties prenantes au programme,
- La mise en place d'un comité local de coordination qui sera associé à la sélection des groupements du programme,
- La tenue de rencontres régulières du comité de pilotage en vue d'identifier les actions devant permettre l'avancement du programme,

- L'exploration d'autres dispositions en matière de micro financement, compte tenu des difficultés actuelles rencontrées,
- La prise en compte des groupements devenus vulnérables du fait de l'absence de crédit dans le cadre des interventions d'urgence de la FAO actuellement en cours,
- La prise en compte des problèmes techniques pour l'amélioration des productions rizicoles notamment,
- Le renforcement des capacités opérationnelles de l'unité de coordination du programme,
- L'intégration du programme du bas-Sassandra dans le dispositif de coordination des agences du système des Nations Unies à l'instar du programme conjoint de l'ouest.

6.2.2. Situation financière actualisée du programme au 31 juillet 2012

La situation financière actualisée prenant en compte uniquement les engagements de 12 partenaires (PASP, FER, FIRCA, MEMPD, PNUD, FAO, UNFPA, UNICEF, HCR, ONUDI, ONUFEMMES, ONUCI) sur 23 déclarés dans ce programme et détaillé en annexe 1, tableau 3, se résume comme suit (en francs CFA) :

Montants annoncés : 3.704.130.000

Montants mobilisés : 1.154.130.000

Montants décaissés : 258.289.329

Montant disponible : 895.840.671

Taux d'exécution : 22%

Montant mobilisable : 3.445.840.671 F CFA, soit 6.437.683 dollars US

7. BUDGET ACTUALISE DU PROGRAMME

7.1. Synthèse par composante

ACTIVITES	QUANTITE	COÛT UNITAIRE	COÛT TOTAL	
			FCFA	USD
I- PRODUCTION VIVRIERE			2 706 765 000	5 056 907
II- HEVEACULTURE			80 000 000	149 460
III-PRODUCTIONS ANIMALES			605 153 600	1 130 577
IV. PECHE ET PISCICULTURE			362 755 000	677 716
V. PROMOTION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS			17 020 000	31 798
VI. REHABILITATION DES ROUTES			1 499 910 000	2 802 203
VII. REHABILITATION 1000 ha FORETS CLASSEES			95 000 000	177 484
VIII. REALISATION DES ETUDES			238 000 000	444 643
IX - ACQUISITIONS DES COMPETENCES A LA VIE DES JEUNES ET DES FEMMES			231 700 000	432 873
X. GESTION DU PROGRAMME			366 366 268	684 463
COUT TOTAL DU PROGRAMME PILOTE			6 202 669 868	11 588 122

7.2. Budget détaillé

ACTIVITES	QUANTITE	COÛT UNITAIRE	COÛT TOTAL	
			FCFA	USD
I- PRODUCTION VIVRIERE				
<i>1.1. Production rizicole</i>				
<i>a) Cité Agricole (450 ha)</i>				
<i>Etude d'identification pour la localisation et le choix des bas-fonds</i>	450	30 000	13 500 000	25 221
<i>Etude socio-foncière pour la détermination du statut des bas-fonds</i>	450	20 000	9 000 000	16 814
<i>Etudes topographiques</i>	450	50 000	22 500 000	42 036
<i>Etudes d'exécution</i>	450	400 000	180 000 000	336 285
<i>Travaux de réhabilitation</i>	450	2 000 000	900 000 000	1 681 423
<i>Suivi et contrôle des travaux</i>	450	150 000	67 500 000	126 107

b) Villages communaux (1000 ha dont 30 ha/village)			0	0
<i>Etude d'identification*</i>	1 000	PM	0	0
<i>Etude socio-foncière*</i>	1 000	PM	0	0
<i>Etudes topographiques*</i>	1 000	PM	0	0
<i>Etudes d'exécution*</i>	1 000	PM	0	0
<i>Travaux de construction d'un barrage**</i>	1 000	PM	0	0
<i>Suivi et contrôle des travaux du barrage et des bas-fonds**</i>	1 000	PM	0	0
Besoins en matériels riz irrigué			0	0
<i>motoculteur</i>	11	4 000 000	44 000 000	82 203
<i>Faucheuses</i>	35	2 000 000	70 000 000	130 777
<i>Batteuses</i>	35	2 000 000	70 000 000	130 777
<i>Pulvérisateurs à dos</i>	500	25 000	12 500 000	23 353
<i>Faucilles</i>	5 000	2 500	12 500 000	23 353
<i>Paires de bottes</i>	5 000	4 500	22 500 000	42 036
<i>Motopompes avec accessoires</i>	15	2 000 000	30 000 000	56 047
<i>arrosaires (en plastique)</i>	300	8 000	2 400 000	4 484
<i>Machettes</i>	5 000	3 500	17 500 000	32 694
<i>Bâches</i>	65	400 000	26 000 000	48 574
<i>Brouettes</i>	60	30 000	1 800 000	3 363
<i>Bascules de 500 kg</i>	12	2 000 000	24 000 000	44 838
<i>Bascules de 300 kg</i>	70	500 000	35 000 000	65 389
<i>Palettes</i>	250	5 000	1 250 000	2 335
<i>Sacs de 100 kg</i>	23 000	500	11 500 000	21 485
<i>Sondes</i>	24	15 000	360 000	673
<i>Sacs de 50 kg (emballage pour riz blanchi)</i>	260 000	200	52 000 000	97 149
<i>Humidimètres</i>	11	200 000	2 200 000	4 110
BESOINS INTRANTS			0	0
<i>Engrais NPK(kg)</i>	500 000	400	200 000 000	373 649
<i>Urée(kg)</i>	355 000	400	142 000 000	265 291
<i>Herbicide(l)</i>	16 000	4 000	64 000 000	119 568
<i>Semences(kg)</i>	220 000	500	110 000 000	205 507
<i>Furadan 5 G (nématocide)(kg)</i>	35 000	4 000	140 000 000	261 555
<i>Insecticide (l)</i>	3 500	9 000	31 500 000	58 850
Besoins matériels riz pluvial			0	0
<i>Houes</i>	3 900	4 000	15 600 000	29 145
<i>Machettes</i>	700	3 500	2 450 000	4 577
<i>Pulvérisateurs</i>	250	25 000	6 250 000	11 677
<i>Faucilles</i>	150	2 500	375 000	701

Batteuses	6	1 500 000	9 000 000	16 814
Bâches	70	350 000	24 500 000	45 772
Sacheries de 100 kg	1 900	500	950 000	1 775
1.2. Production de maïs/ Cité Agricole (100 ha)			0	0
Intrants et matériels			0	0
Machettes (u)	1 000	3 500	3 500 000	6 539
Houes (u)	1 000	4 000	4 000 000	7 473
Semences(kg)	20 000	600	12 000 000	22 419
Engrais folière(litre)	700	30 000	21 000 000	39 233
Herbicide(litre)	2 800	4 000	11 200 000	20 924
1.3. Production de manioc (50 ha)			0	0
Intrants et matériels			0	0
Boutures (u)	1 300 000	5	6 500 000	12 144
Machettes (u)	350	3 500	1 225 000	2 289
Houes(u)	350	4 000	1 400 000	2 616
Broyeuse à manioc(u)	9	1 000 000	9 000 000	16 814
Presse à manioc(u)	24	80 000	1 920 000	3 587
Sous total manioc			0	0
1.4. Production maraîchères			0	0
Aubergines pour 40 ha			0	0
Piments pour 10 ha			0	0
Tomates pour 5 ha			0	0
Choux pour 30 ha			0	0
Intrants et matériels			0	0
Motoculteurs (u)	6	4 000 000	24 000 000	44 838
Motopompes +accessoires(u)	12	1 200 000	14 400 000	26 903
Houes (u)	500	4 000	2 000 000	3 736
Pulvérisateurs (u)	450	25 000	11 250 000	21 018
Petites houes (u)	500	3 000	1 500 000	2 802
Binettes (u)	500	3 000	1 500 000	2 802
Paires de gants (u)	500	3 000	1 500 000	2 802
Râteaux(u)	500	4 000	2 000 000	3 736
Paires de bottes(u)	500	4 500	2 250 000	4 204
Machettes(u)	500	3 500	1 750 000	3 269
Masques à gaz (cache nez)(u)	450	3 000	1 350 000	2 522
Sarcloirs (bêches)(u)	500	4 000	2 000 000	3 736
semence (kg)	54 000	80	4 320 000	8 071
engrais (engrais foliaire)(litre)	510	30 000	15 300 000	28 584
Insecticide (l)	255	10 000	2 550 000	4 764
Nematicide (l)	510	4 000	2 040 000	3 811
Fongicide(l)	1 275	5 000	6 375 000	11 910

1.5. Appui aux groupements, à la transformation et à la commercialisation des productions			0	0
a- Suivi et évaluation des activités			0	0
<i>(formation sur les itinéraires techniques des cultures, suivi des activités)</i>	Forfait		26 000 000	48 574
<i>Structuration de 60 groupements</i>	forfait		6 000 000	11 209
<i>Formation des groupements en comptabilité simplifiée, gestion et vie associative</i>	forfait		15 000 000	28 024
<i>Frais de formation de 1200 femmes</i>	forfait		18 000 000	33 628
<i>Fonds de roulement de 1200 femmes pour des AGR</i>	forfait		18 000 000	33 628
b- Transformation du riz et stockage de maïs			0	0
<i>Local et magasin de stockage</i>	2	1 800 000	3 600 000	6 726
<i>micro riziérie</i>	1	15 000 000	15 000 000	28 024
<i>Balance de pesage</i>	1	500 000	500 000	934
<i>Fonds de roulement</i>	1	5 000 000	5 000 000	9 341
<i>Construction d'un silo de stockage de maïs</i>	1	3 500 000	3 500 000	6 539
c- Groupement Manioc			0	0
<i>Construction local</i>	3	600 000	1 800 000	3 363
<i>Broyeur</i>	3	2 500 000	7 500 000	14 012
<i>Formation des producteurs à l'entretien et à la maintenance des équipements et des infrastructures de production</i>	4	600 000	2 400 000	4 484
1.6. Appui à la production de semences	7	6 000 000	42 000 000	78 466
II- HEVEACULTURE			0	0
<i>Création de plantation d'hévéa pour jeunes autochtones(ha)</i>	350	200 000	70 000 000	130 777
<i>Création de plantation pour riziculteurs de la cité agricole à Gabiadji(ha)</i>	50	200 000	10 000 000	18 682
Sous-total création plantation d'hévéa			0	0
III-PRODUCTIONS ANIMALES			0	0
3.1. Elevage de 15000 pondeuses (15 fermes)			0	0
<i>Construction de 15 bâtiments de 200 m² chacun (8m x 25 m)</i>	15	3 000 000	45 000 000	84 071
<i>Poussins (pondeuses)</i>	15 000	800	12 000 000	22 419
<i>Abreuvoirs</i>	150	6 500	975 000	1 822
<i>Mangeoires</i>	150	6 000	900 000	1 681
<i>Lampes à pétrole</i>	60	3 000	180 000	336
<i>Aliments de démarrage (kg)</i>	21 000	400	8 400 000	15 693
<i>Aliments de croissance(kg)</i>	4 500	400	1 800 000	3 363
<i>Aliments poulettes(kg)</i>	630 000	350	220 500 000	411 949

<i>Aliments de ponte(kg)</i>	420 000	400	168 000 000	313 866
<i>Charbon pour chauffage(sacs)</i>	150	6 000	900 000	1 681
<i>Copos de bois ou son de riz(sac)</i>	300	500	150 000	280
<i>Produits vétérinaires(ff)</i>	1	2 500 000	2 500 000	4 671
<i>Alvéole (u)</i>	150 000	100	15 000 000	28 024
3.2. Elevage de porcs (10 fermes)			0	0
<i>Construction d'un bâtiment d'élevage</i>	10	2 500 000	25 000 000	46 706
<i>Réalisation d'un puit artisanal</i>	10	100 000	1 000 000	1 868
<i>Acquisition d'un réservoir d'eau</i>	10	100 000	1 000 000	1 868
<i>Equipements d'élevage</i>	10	160 000	1 600 000	2 989
<i>Achat animaux (1 verrat, 5 truies, 10 porcelets)</i>	160	76 875	12 300 000	22 979
<i>Aliments et frais vétérinaires</i>	10	4 358 460	43 584 600	81 427
3.3 Elevages de lapins (1 mâle et 3 lapines)			0	0
<i>Bâtiments</i>	4	500 000	2 000 000	3 736
<i>Matériels (8 cages et petits matériels)</i>	4	700 000	2 800 000	5 231
<i>Animaux</i>	16	4 000	64 000	120
<i>Aliments /produits vétérinaires</i>	4	500 000	2 000 000	3 736
3.4. Appui à la commercialisation des produits animaux			0	0
<i>a- Structuration des groupements, formation et appui conseil des producteurs (techniques d'élevage+gestion coopérative)</i>	8	3 000 000	24 000 000	44 838
<i>b- Appuis à la coopérative avicole</i>			0	0
<i>Centre de conditionnement d'œufs</i>	1	3 500 000	3 500 000	6 539
<i>Fonds de roulement à la coopérative</i>	1	4 000 000	4 000 000	7 473
<i>c- appui aux groupements producteurs de porcs</i>			0	0
<i>aire d'abattage</i>	1	2 000 000	2 000 000	3 736
<i>matériels d'abattage et conditionnement viande</i>	1	1 500 000	1 500 000	2 802
<i>fonds de roulement à la coopérative des producteurs de porcs</i>	1	2 500 000	2 500 000	4 671
IV. PECHE ET PISCICULTURE			0	0
4.1. Pêche			0	0
<i>Appui à l'organisation /Renforcement capacités des coopératives de pêcheurs</i>	1	11 000 000	11 000 000	20 551
<i>Renforcement capacités 50 jeunes pêcheurs lacs Fahé</i>	1	2 000 000	2 000 000	3 736
<i>Équipements des pêcheurs (filets, pirogues et moteurs)</i>	1	36 000 000	36 000 000	67 257
4.2. Pisciculture (jeunes)			0	0
<i>Empoisonnement de deux étangs piscicoles périurbains</i>	2	500 000	1 000 000	1 868
<i>Encadrement et formation des pisciculteurs périurbains</i>	1	2 000 000	2 000 000	3 736

<i>Construction et équipement de 15 fermes piscicoles dans le département de Soubré/6 étangs de 600m² par ferme</i>	15	6 000 000	90 000 000	168 142
<i>Aliments, empoissonnement, petits matériels</i>	15	5 000 000	75 000 000	140 119
<i>Formation des pisciculteurs</i>	1	16 000 000	16 000 000	29 892
<i>Encadrement et suivi</i>	1	14 000 000	14 000 000	26 155
4.3. Création/renforcement des AGRs au bénéfice des groupements de femme			0	0
<i>Equipements et matériel de construction</i>	7	3 800 000	26 600 000	49 695
<i>Fonds de roulement</i>	7	850 000	5 950 000	11 116
<i>Encadrement et formation du groupement</i>	1	1 500 000	1 500 000	2 802
4.4. Commercialisation du poisson frais (grpt mareyeurs)			0	0
<i>Renouveau du camion frigorifique+ fonds de roulement</i>	1	25 360 000	25 360 000	47 379
<i>Fonds de roulement pour carburant</i>	3	115 000	345 000	645
<i>Fonds de roulement pour achat et commercialisation de poisson</i>	1	11 500 000	11 500 000	21 485
<i>Acquisition de 2 congélateurs, 10 glacières (pirogues)</i>	1	5 500 000	5 500 000	10 275
<i>Encadrement et formation de la coopérative des mareyeurs sur la gestion coopérative</i>	1	1 000 000	1 000 000	1 868
<i>Extension de la capacité de production de glace de la chambre froide</i>	1	8 000 000	8 000 000	14 946
<i>Aménagement site débarquement produits de pêche</i>	1	30 000 000	30 000 000	56 047
V. PROMOTION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS			0	0
<i>Campagne d'information sur la qualité des produits</i>	2	172 500	345 000	645
<i>la formation en hygiène et sécurité sanitaire des produits mis sur les marchés</i>	8	1 000 000	8 000 000	14 946
<i>Signatures de convention avec la radio locale (nombre de passages à la radio)</i>	45	15 000	675 000	1 261
<i>Aménagement de points de vente et construction de magasins de stockage</i>	4	2 000 000	8 000 000	14 946
VI. REHABILITATION DES ROUTES			0	0
<i>Réhabilitation de 255 km de route</i>	255	5 882 000	1 499 910 000	2 802 203
VII. REHABILITATION 1000 ha FORETS CLASSEES			0	0
<i>Reboisement enclaves basse densité (ha)</i>	500	120 000	60 000 000	112 095
<i>Reboisement enclaves hausse densité (ha)</i>	500	70 000	35 000 000	65 389
VIII. REALISATION DES ETUDES			0	0
<i>Réalisation d'études préliminaires pour la mise en œuvre du programme</i>	1	8 000 000	8 000 000	14 946

<i>Etude pour la création d'un port de pêche semi-industriel</i>	1	200 000 000	200 000 000	373 649
Etude pour le développement du tourisme dans la région du Basassandra	1	20 000 000	20 000 000	37 365
<i>Etude pour la mise en place d'un système d'information des marchés</i>	1	4 000 000	4 000 000	7 473
<i>Identification des infrastructures de conditionnement, de stockage et mise en place de circuits de commercialisation des produits agricoles</i>	1	6 000 000	6 000 000	11 209
IX - ACQUISITIONS DES COMPETENCES A LA VIE DES JEUNES ET DES FEMMES			0	0
Appui cybercafé communal	1	9 000 000	9 000 000	16 814
<i>Création de centres de documentation et internet (3 lycées) (3 Photocop +3 micros et accessoires + 3 connection net)</i>	3	10 650 000	31 950 000	59 691
<i>la formation des producteurs et productrices à l'alphabétisation</i>	8	2 000 000	16 000 000	29 892
Création et fonctionnement de la Radio des Jeunes de San Pedro	1	35 000 000	35 000 000	65 389
<i>Appui à la jeunesse communale pour permis de conduire</i>	500	70 000	35 000 000	65 389
<i>Appui à la réhabilitation des IFEF, du Centre des Filles Vulnérables à l'installation de 100 jeunes filles</i>	1	87 250 000	87 250 000	163 005
Appui aux jeunes filles mères (kit alimentation enfant)	100	50 000	5 000 000	9 341
<i>Sensibilisation lutte contre le SIDA</i>	1	12 500 000	12 500 000	23 353
X. GESTION DU PROGRAMME			0	0
<i>Coordination (coord+assistant adm+resp sui-éval+1 véhicule+fonctionct)</i>	1	88 600 000	88 600 000	165 527
Evaluation (3 ans)	3	4 000 000	12 000 000	22 419
<i>Divers</i>	1	56 666 582	56 666 582	105 867
<i>Frais de gestion</i>	1	209 099 686	209 099 686	390 650
COUT TOTAL DU PROGRAMME PILOTE			6 202 669 868	11 588 122

1 Dollar US= 535,261 août-12

(*) études déjà réalisées par la coopération japonaise (JICA)

(**)Montant des travaux estimé à 7 000 000 000 F CFA (13 millions \$). La recherche de financement est en cours (MINAGRI, ONDR)

Le montant actualisé du programme s'élève à 11.588.122 de dollars US soit 6 202 669 868 francs CFA. Le programme de base s'élevait à 2.532.429.527 francs CFA, soit un dépassement de 3.670.240.341 francs CFA.

Cette hausse des coûts s'explique essentiellement par :

- La prise en compte des études et des travaux de réhabilitation des bas fonds
- Le réajustement des coûts des pistes de desserte

- L'actualisation des coûts de certaines réalisations notamment des activités d'élevage.

Au stade actuel, compte tenu des montants mobilisables par les 12 partenaires s'élevant à 3.445.840.671 F CFA, pour un besoin en financement du programme de 6.202.669.868 francs CFA, le budget complémentaire à mobiliser sera donc de 5.150.439 dollars US, soit 2.756.829.197 F CFA.

ANNEXE 1 : RAPPORT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DEJA MENEES

Dans le cadre de l'exécution du programme, des actions en faveur des bénéficiaires ont été menées à San-Pedro, Soubre, et à Tabou. Une première réunion du comité de pilotage s'est tenue le 09 Septembre 2011, la réunion du comité technique de suivi s'est quant à elle tenue le 07 Octobre 2011 à Abidjan.

1. Activités menées de 2010 à 2012

1.1) Soutien aux productions agricoles, animales et halieutiques

Les premières activités menées sont l'octroi d'une subvention en matériels et en intrants pour le soutien à la production des groupements sélectionnés, principalement ceux qui exercent la riziculture. La plupart des producteurs ont obtenus des rendements de production supérieurs à la moyenne de l'ordre de 2,8 tonnes à l'hectare.

Les organisations coopératives devant faire l'objet de financement ont été identifiées. Elles ont toutes soumis des projets à financer et ont été visitées sur site par l'équipe de gestion du programme (FAO représentation de Côte d'Ivoire, et Coordonnateur basé à San Pedro).

Après réception des dossiers d'ouverture de compte, et compléments de dossiers, la BRS a procédé à l'ouverture des comptes de huit (8) groupements bénéficiaires sur les seize (16) initialement identifiés.

Les promoteurs ont été informés de ce que la BRSCI n'étant pas représentée à San Pedro, pour faciliter leurs opérations bancaires, ils devront ouvrir des comptes à la COOPEC pour effectuer leurs différentes opérations.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2010, tous les seize (16) groupements ont ouvert des comptes à la COOPEC. Les numéros de ces comptes ont été transmis à la BRS-CI. Cette opération d'ouverture de compte des bénéficiaires s'est réalisée dans de brefs délais.

Les différents besoins en financement exprimés par les groupements ont fait l'objet d'analyse plus approfondies par une équipe conjointe composée d'analystes -crédits de la BRS et du Coordonnateur du programme, de la FAO et du Port Autonome de San Pedro.

La BRSCI a approuvé les crédits à consentir à huit (8) premiers groupements et a matérialisé ses différentes approbations par les notifications d'accord de crédits. Les huit (8)

groupements ont contresigné les notifications d'accords de crédits et ont rédigés des lettres d'acceptation qui ont toutes été envoyées à la BRSCI.

A la faveur de la normalisation sociopolitique en Côte d'Ivoire, la BRSCI a marqué sa réouverture et a réaffirmé son engagement à soutenir les groupements bénéficiaires dans le cadre de ce programme. Les modalités pratiques du financement des groupements ont été élaborées. Les groupements ont reçus les documents² nécessaires pour le paiement sécurisé des fournisseurs.

1.2) Renforcement des capacités de production des groupements producteurs de riz

Du matériel et des intrants agricoles ont été acquis et fournis à quatre groupements de riziculteurs au titre d'une subvention à la production : 3 motoculteurs, 5 pulvérisateurs, 5 tonnes de semence de riz Wita 9, 10 tonnes d'engrais NPK, 5 tonnes d'engrais Urée et 100 litres d'herbicide. Sur ces quatre groupements, trois (3) groupements ont été dans la capacité effective d'exploiter ces intrants. Il s'agit des groupements AFED, APR et NETRARIZ.

1.3) Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des organisations coopératives bénéficiaires du programme :

L'objectif est de limiter les risques liés à des groupements peu fiables ou qui conduiraient des activités peu viables. Il est donc retenu de former les bénéficiaires sinon l'ensemble des membres mais tout au moins les dirigeants principaux. *3 consultants ont été recrutés par un comité de sélection mis en place pour assurer la formation des responsables des OPA ;*

- Une convention a été élaborée et signée avec l'ANADER San Pedro pour assurer la formation en comptabilité simplifiée, la structuration et l'appui-conseil des groupements pour la réalisation de leurs activités de riziculture et d'élevage;
- 32 personnes représentant les responsables de 16 organisations coopératives bénéficiaires du programme conjoint ont été formées sur les thèmes suivants : organisation et gestion coopérative ; technique de vente et négociation commerciales ; gestion du crédit et des exploitations ;
- ***Les capacités de producteurs riziocoles ont été renforcées dans le domaine de la riziculture de bas-fonds ; producteurs formés sur la comptabilité simplifiée et l'itinéraire technique et encadrés dans la conduite des parcelles et la tenue des documents de gestion;***

1.4) Réhabilitation des pistes rurales

Le FER avec l'appui de l'AGEROUTE a effectué, du 17 au 22 août 2010, une mission d'évaluation des travaux de réhabilitation des pistes rurales en vue du démarrage des travaux. L'AGEROUTE assure la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux.

² : Il s'agit des ordres téléphoniques/télécopieurs/email/télex et d'un modèle d'ordre de virement.

Selon les résultats de la mission, le coût des travaux des 09 itinéraires est de 1 milliard 50 millions pour une distance de 130 km. Certains itinéraires sont inéligibles aux travaux HIMO. Le gap de financement est de 600 millions de FCFA pour assurer la réhabilitation des 09 itinéraires.

11,8 km pour 05 itinéraires sont éligibles aux travaux HIMO. Il s'agit des axes routiers suivants : Cité agricole, village Baba, route d'accès au site de Patcheva, Guéréké, Djirognépahio pour un coût d'environ 100 millions de FCFA comme prévu pour l'année 2010.

Les itinéraires de Gabiadjji et Djapadji ne sont pas éligibles aux HIMO. Ces itinéraires à eux seuls coûtent à 700 millions de FCFA. La dégradation de ces axes est assez importante et nécessite des travaux selon les normes habituelles.

L'AGEROUTE doit faire une évaluation détaillée et préparer les dossiers d'appel d'offre. Un comité technique sera mis en place pour l'analyse des offres, l'attribution des marchés et assurer le suivi des travaux. Un catalogue d'entreprises spécialisées dans la réalisation des travaux HIMO existe et devrait faciliter l'attribution des marchés.

Une stratégie doit être mise en place pour impliquer les communautés villageoises dans l'entretien futur des routes et pistes rurales. Les critères pour les travaux de HIMO sont principalement : l'itinéraire en HIMO n'excède pas 05 km pour que les travaux soient faits dans les délais raisonnables ; les travaux ne doivent pas nécessiter des mouvements importants de terre et l'utilisation de nombreux engins mécanisés ; disponibilité de main-d'œuvre au niveau local.

1.5) Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

Les activités réalisées sont les suivantes :

- Les besoins de réhabilitation des IFEF de San Pédro et de Soubré ont été évalués.
- La commande d'équipements pour l'IFEF de Soubré a été réalisée.
- Le matériel de la radio des jeunes de San Pédro a été commandé et est arrivé à Abidjan. Ce matériel a été déposé dans les locaux de l'UNFPA à Abidjan.
- Les six (6) associations de femmes bénéficiaires de financement dans le cadre de la réalisation d'activités génératrice de revenus ont été identifiées. A Soubré, un (1) groupement de jeunes filles vulnérables au VIH-SIDA a bénéficié de financement pour les AGR dans les domaines de la couture, coiffure et pâtisserie. Ces jeunes filles ont bénéficié d'une formation en Communication pour le Changement de Comportement.

Il faut noter que les ressources disponibles n'étant pas suffisantes, il sera procéder uniquement à l'équipement de l'IFEF de Soubré. Les autres actions prévues seront réalisées après une mobilisation de ressources additionnelles.

1.6) Amélioration de la scolarisation des élèves le long de la frontière avec le Libéria

Les activités du projet réalisées par l'UNICEF sont les suivantes :

- les études pour les travaux de construction des bâtiments ont été réalisées ;

- les bâtiments des établissements sont en construction ;

Pour la composante cantine scolaires, les activités sont en cours de démarrage par la FAO :

- une mission du siège de la FAO pour la revue du document de projet soutien aux cantines scolaires et à la nutrition des enfants a été réalisée en 2010;
- les communautés villageoises sont sensibilisées et mobilisées pour soutenir l’approvisionnement des cantines scolaires ;
- le plan de travail a été validé lors de la réunion le du comité technique de suivi du projet ;
- les besoins des groupements et associations bénéficiaires cibles du projet ont été identifiées lors de deux mission de terrain ;
- les distributions des intrants et du matériel agricole a été faite depuis mi-juin pour la campagne agricole : semences, engrais
- Les sites de mise en place des cultures ont été choisis. Les défrichements ont commencé sur les sites de Gnato (0,25 ha) et de Blieron (0,25 ha).
- La formation à la gestion coopérative a eue lieu sur deux (2) sites, et se poursuivra selon le calendrier établi avec les groupements bénéficiaires.

2) Résultats atteints

Le tableau suivant présente les résultats atteints du programme, par produits et par sources de financement.

Tableau 1: Atteinte des résultats

Produit 1.1 : Les productions agricoles, animales et halieutiques sont soutenues		
Résultats à atteindre	Résultats atteints	Source de Financement (FCFA)
➤ 250 tonnes de riz paddy produites	125 tonnes de riz paddy produites sur 44 ha. Cependant pour cause d'inondations seulement 88 tonnes ont été récoltées.	PNUD 20 000 000
➤ 05 fermes d'élevage sont installées	0 fermes installés car les groupements concernés n'ont pas encore été financés.	00
Produit 1.2 : Les capacités techniques et opérationnelles des groupements sont renforcées à la commercialisation		
plate forme de commercialisation des produits agricoles et de pêche est aménagée et fonctionnelle;	Aucune plate forme de commercialisation des produits agricoles et de pêche n'est aménagée	00
Les groupements sont équipés et opérationnels pour la commercialisation des produits³.	Aucun groupement n'est équipé et opérationnel pour la commercialisation des produits.	00
Produit 1.3 : Les capacités organisationnelles et institutionnelles des bénéficiaires sont renforcées		
Les responsables de 16 organisations coopératives sont formés en gestion coopérative, gestion des crédits et des exploitations, techniques de vente et	32 personnes représentant les responsables de 16 organisations coopératives bénéficiaires du programme conjoint ont été formées sur les thèmes suivants : organisation et gestion coopérative ; technique de vente et négociation commerciales ; gestion du crédit et des exploitations ;	FIRCA

³ : Groupements concernés : PATCHEVA, AVAA, OFACI.

négociations commerciales		
producteurs sont formés sur les techniques culturales ; gestion des organisations coopérative est améliorée ;	-Les capacités de <i>producteurs rizicoles ont été renforcées dans le domaine de la riziculture de bas- fonds, la comptabilité simplifiée et l'itinéraire</i> technique et encadrés dans la conduite des parcelles et la tenue des documents de gestion;	15 000 000
Produit 1.4 : La réhabilitation des routes est assurée		
is (03) axes routiers d'accès aux zones de production sont réhabilités ; produits des OPA sont facilement écoulés vers les centres de commercialisation.	0 axes réhabilités. La finalisation des DAO par l'AGEROUTE, retardée par la crise post électorale, est en cours	FER 100 000 000
Produit 1.5 : Des études sont réalisées pour les phases d'exécution et d'extension du programme pilote.		
aire le bilan des interventions passées et formuler un projet de développement de la région	L'étude a été menée	FAO 30 000 000
Produit 3.1 : Les capacités des institutions sociales sont renforcées.		
ieux (02) IFEF de San Pédro et Soubré sont réhabilités, équipés et fonctionnels ;.	1 IFEF en cours d'équipement	UNFPA 12 000 000
radio des jeunes à San Pédro est installée et fonctionnelle.	La radio est acquise et est en cours d'installation	UNFPA 71 489 210
Produit 4 1 : les complexes socio-éducatifs sont fonctionnels		
s complexes socio-éducatifs sont	– les études pour les travaux de construction des bâtiments ont été	UNICEF

fonctionnels	réalisées ; – les bâtiments des établissements sont en construction ;	PM
Produit 4 2 : la sécurité alimentaire et nutrition des élèves est améliorée		
revenus des producteurs bénéficiaires ont augmenté de 50% -70%;	ériel et intrants agricole distribués pour la campagne agricole cultures sont mises en place	
nombre de cantines scolaires approvisionnées et fonctionnelles.		
nombre d'organisation coopérative créés et fonctionnelles :03	Contrat d'encadrement et d'appui conseil signé avec ANADER Tabou	UNICEF 84 000 000
nombre de bénéficiaires formés et encadrés 120 personnes	25 bénéficiaires à Mane et 36 à Blieron ont bénéficié de formation en gestion coopérative	
nombre de conseillers DNCS et DESAC, d'élèves et d'enseignants formés : 1800 élèves du primaire, 750 élèves du préscolaire et 65 enseignants;	ultants éducation nutritionnel et productions horticoles en cours de recrutement	

NB : la contribution du Port de San Pedro est de 20 millions et devra servir à constituer le fonds de garantie pour l'octroi des microcrédits.

3. Gestion financière du programme

3.1 Rappel du budget

Le budget mobilisé au cours de l'année 2010 pour le démarrage du programme conjoint est :

FIRCA 15 millions ;

FAO : 40 millions ;

PASP : 20 millions ;

FER : 100 millions

PNUD : 20 millions ;

UNICEF : 84 millions

3.2 Exécution budgétaire

Le niveau d'exécution du budget mis en place en 2010 se présentait comme suit : **Tableau 2 :**

Niveau d'exécution des ressources mobilisées en 2010

PARTENAIRES	Ressources mobilisées en 2010	Dépenses effectuées en 2010	Soldes 2011
PASP	20 000 000 ⁴	00	20 000 000
FER	100 000 000	00	100 000 000
FIRCA	15 000 000	7 000 000	8 000 000
BRS-CI	40 000 000	00	40 000 000
PNUD	20 000 000	15 957 000	4 043 000
UNFPA	95 289 329	82 489 329	12 800 000
UNICEF	84 000 000	23 000 000	61 000 000
TOTAL	290 289 329	128 446 329	245 843 000

⁴ : Un compte de 20 millions a été ouvert à la BRS-CI pour servir de fonds de garantie pour le microcrédit

Pour les ressources mises à disposition par le PNUD, le rapport financier s'établit comme suit :

- dépenses et paiements effectués : 7 857 000 FCFA
- engagement en cours particulièrement pour les trois motoculteurs livrés en 2010 et dont le fournisseur n'a pas encore encaissé le chèque : 6 600 000 FCFA
- engagement en cours pour l'acquisition d'un broyeur, un bon de commande est signé pour un montant de 1 500 000 FCFA ;
- l'acquisition d'un moteur Diesel et d'un séchoir est en cours pour l'installation d'une unité de broyage.

Le solde pour les dépenses effectuées est de 15 957 000 FCFA. Ce montant n'inclut pas les coûts d'acquisition du moteur Diesel et du séchoir.

Tableau 3 : SITUATION FINANCIERE ACTUALISEE DU PROGRAMME AU 31 JUILLET 2012

Partenaires	Montants annoncés (a)	Montants mobilisés (b)	Montants décaissés (c)	Montant disponible (b)-(c)	Taux d'exécution (c) / (b) %	Montant mobilisable (a)-(c)	Observations
PASP	100 000 000	100 000 000	0	100 000 000	0%	100 000 000	Fonds de garantie
FER	1 500 000 000	500 000 000	0	500 000 000	0%	1 500 000 000	Etudes d'exécution achevées, début des travaux en octobre 2012
FIRCA	50 000 000	50 000 000	15 000 000	35 000 000	30%	35 000 000	
MEMPD	1 200 000 000	0	0	0	0%	1 200 000 000	A mobiliser
PNUD	100 000 000	100 000 000	20 000 000	80 000 000	20%	80 000 000	
FAO	40 000 000	40 000 000	30 000 000	10 000 000	75%	10 000 000	
UNFPA	129 749 000	129 749 000	95 289 329	34 459 671	73%	34 459 671	
UNICEF	84 381 000	84 381 000	23 000 000	61 381 000	27%	61 381 000	Programme sur 2 zones (district des Montagnes, district du Bas Sassandra) montant total de 140 635 000 F CFA Agriculture et élevage dont environ 84 381 000 F CFA pour le Bas Sassandra
HCR	150 000 000	150 000 000	75 000 000	75 000 000	50%	75 000 000	Pour l'achat des intrants agricoles pour 2000 ménages vulnérables agriculteurs dans le District du Bas Sassandra
ONUDI	250 000 000	0	0	0	0%	250 000 000	A mobiliser
ONUFEMMES	50 000 000	0	0	0	0%	50 000 000	A mobiliser
ONUCI	50 000 000	0	0	0	0%	50 000 000	A mobiliser
TOTAL	3 704 130 000	1 154 130 000	258 289 329	895 840 671	22%	3 445 840 671	

ANNEXE 2 : CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME

OBJECTIFS	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<i>Impact du projet : Contribuer à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté dans le milieu des jeunes et des femmes de la région du Basassandra</i>				
<i>Effet 1: le potentiel de production agricole et d'élevage dans les zones d'intervention est accru</i>				
<i>Produit 1.1: les productions agricoles, animales et halieutiques sont soutenues</i>				
Activité 1.1.1.	Appuyer la création de 680 ha de parcelles rizicoles dont 450 pour 100 paysans de la cité agricole et 230 ha pour 23 villages communaux.	les parcelles rizicoles mises en valeur	Rapport de suivi Rapport d'activités du programme	-Disfonctionnement des groupements et coopératives <u>Mesure d'atténuation</u> : L'expérience de l'ANADER en matière d'organisation et d'encadrement de coopératives permet d'atténuer ce risque
Activité 1.1.2	Appuyer la création de 100 ha de maïs pour la cité agricole.	La superficie de champs de maïs créée	Rapport d'activités du programme	
Activité 1.1.3	Soutenir la création de 69 ha de manioc pour les groupements féminins des villages communaux	La superficie de champs de manioc créée	Rapport de suivi Rapport d'activités du programme	-Disfonctionnement des groupements et coopératives <u>Mesure d'atténuation</u> : L'expérience de l'ANADER en matière d'organisation et d'encadrement de coopératives permet d'atténuer ce risque
Activité 1.1.4	Soutenir la création de 46 ha de maraîchage dans les villages communaux	La superficie de cultures maraîchères mises en place	Rapport de suivi Rapport d'activités du programme	
Activité 1.1.5	Mettre en place une pépinière de 230 ha d'hévéa /an et appuyer l'installation des jeunes hévéaculteurs	-La superficie de pépinière d'hévéa mise en place ; -Le nombre d'hévéaculteurs installés	Rapport de suivi Rapport d'activités du programme	- les structures partenaires ne coopèrent pas efficacement entre elles et avec la FAO <u>Mesure d'atténuation</u> : les divers partenaires sont directement impliqués dans l'exécution du programme
	Installer 04 unités d'élevage de volaille pour les groupements féminins et 10 fermes avicoles au profit des hévéaculteurs dans les villages communaux	Nombre d'unités d'élevage et de fermes avicoles installées	Rapport de suivi Rapport d'activités du programme	-Disfonctionnement des groupements et coopératives <u>Mesure d'atténuation</u> : L'expérience de l'ANADER en matière d'organisation et d'encadrement de coopératives permet d'atténuer ce risque
Activité 1.1.7	Installer 04 unités pilotes d'élevage de porcs au bénéfice de groupements féminins	Nombre d'unités d'élevage de porcs installées		
Activité 1.1.8	Installer 4 unités cunicoles de 1 lapin et 3 lapines au bénéfice de groupements de jeunes	Nombre d'unités cunicoles installées	Rapport de suivi Rapport d'activités du programme	-Disfonctionnement des groupements et coopératives <u>Mesure d'atténuation</u> : L'expérience de l'ANADER en matière d'organisation et d'encadrement de coopératives permet d'atténuer ce risque
Activité 1.1.9	Empoisonner deux étangs piscicoles périurbains	Le nombre d'étangs empoisonnés	Rapport de suivi	

OBJECTIFS	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<i>Produit 1.2: les marchés sont régulièrement approvisionnés en produits vivriers de qualité</i>				
Activité 1.2.1.	Appuyer la création d'un centre de conditionnement des œufs pour le groupement des producteurs avicoles de la région	le centre de conditionnement créé	Rapport de suivi Rapport d'activités du programme	-Disfonctionnement des groupements et coopératives <u>Mesure d'atténuation</u> : L'expérience de l'ANADER en matière d'organisation et d'encadrement de coopératives permet d'atténuer ce risque
Activité 1.2.2	Appuyer la création de groupements de producteurs de porcs	Le nombre de groupements créés	Rapport d'activités du programme	l'accueil des populations est mitigé <u>Mesure d'atténuation</u> : La participation des populations bénéficiaires à la formulation du programme permet d'atténuer ce risque
Activité 1.2.3	Mettre à leur disposition des groupements une aire d'abattage de porcs	Une aire d'abattage construite	Rapport d'activités du programme	
Activité 1.2.4	Equiper 3 groupements de femmes en broyeuses de manioc, 02 groupements de producteurs de riz en décortiqueuses et magasin de stockage, les producteurs de maïs en un silo de 2 tonnes	le matériel acquis et livré	Bordereau de livraison Rapport d'activités du programme	-l'accueil des populations est mitigé <u>Mesure d'atténuation</u> : La sensibilisation des populations bénéficiaires permettra d'atténuer ce risque
Activité 1.2.5	Construire 3 fumoirs améliorés pour 3 groupements de femmes et les équiper chacun en caisse isotherme pour la conservation des productions ;	Nombre de fumoirs construits et équipés	Rapport de suivi Rapport d'activités du programme	-Disfonctionnement des groupements et coopératives <u>Mesure d'atténuation</u> : L'expérience de l'ANADER en matière d'organisation et d'encadrement de coopératives permet d'atténuer ce risque
Activité 1.2.6	rechercher des débouchés à travers des campagne d'informations sur la qualité des produits et un programme de valorisation de la qualité des produits issus de la région	La variation du revenu des producteurs par rapport a la situation de départ	Rapport de suivi Rapport d'activités du programme	-Disfonctionnement des groupements et coopératives <u>Mesure d'atténuation</u> : L'expérience de l'ANADER en matière d'organisation et d'encadrement de coopératives permet d'atténuer ce risque

OBJECTIFS	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
Produit 1.3: les capacités organisationnelles et opérationnelles des groupements bénéficiaires sont renforcées				
Activité 1.3.1	Appuyer l'organisation des producteurs et renforcer leurs capacités en matière de gestion coopérative;	Nombre de groupement de producteurs formés à la gestion coopérative	Rapport de formation Rapport d'activités du programme	-l'accueil des populations est mitigé <u>Mesure d'atténuation</u> : La sensibilisation des populations bénéficiaires permettra d'atténuer ce risque
Activité 1.3.2	Appuyer la création d'un centre de formation agricole par la réhabilitation des anciennes installations de l'ARSO	Le centre de formation réhabilité et livré	PV de réception des travaux Rapport d'activités du programme	-Les structures décentralisées de l'Etat ne coopèrent pas efficacement entre elles et avec la coordination <u>Mesure d'atténuation</u> : Les diverses administrations sont directement impliquées dans l'exécution du programme
Activité 1.3.3	Renforcer les capacités en gestion coopérative de 8 coopératives et 10 groupements de femmes et jeunes	Nombre de séance de formation suivi par les 8 coopératives et les 10 groupements	Rapport de formation Rapport d'activités du programme	-Disfonctionnement des coopératives et associations <u>Mesure d'atténuation</u> : L'expérience de l'ANADER en matière d'organisation et d'encadrement de coopératives et associations permet d'atténuer ce risque
Activité 1.3.4	former 50 jeunes autochtones en pêche artisanale et de groupements de femmes en méthode de fumage moderne	Nombre de formation suivis par les jeunes autochtones et les groupements de femmes	Rapport de formation Rapport d'activités du programme	-l'accueil des populations est mitigé <u>Mesure d'atténuation</u> : La sensibilisation des populations permettra d'atténuer ce risque
Activité 1.3.5	Former les groupements et transformateurs de produits animaux en hygiène et sécurité alimentaire.	Nombre de groupements et de transformateurs de produits formés	Rapport de formation	
Activité 1.3.6	former les groupements et leurs producteurs en gestion de la qualité sanitaire des produits mis sur le marché ;	Nombre de groupements et de producteurs formés en gestion de la qualité	Rapport de formation Rapport d'activités du programme	-l'accueil des populations est mitigé <u>Mesure d'atténuation</u> : La participation des populations bénéficiaires à la formulation du programme permet d'atténuer ce risque
Activité 1.3.7	Mettre à disposition des groupements des fonds de roulement pour une meilleure commercialisation des produits	Nombre de groupement bénéficiaires de fonds de roulement	Rapport d'activités du programme	-Disfonctionnement des coopératives et associations <u>Mesure d'atténuation</u> : L'expérience de l'ANADER en matière d'organisation et d'encadrement de coopératives et associations permet d'atténuer ce risque
Activité 1.3.8	Former de jeunes pêcheurs autochtones aux métiers de pêche	Nombre de formation suivi par les jeunes pêcheurs	Rapport de formation Rapport d'activités du programme	-l'accueil des populations est mitigé <u>Mesure d'atténuation</u> : La participation des populations à la formulation du programme permet d'atténuer ce risque

OBJECTIFS	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
Produit 1.4 : la réhabilitation des routes est assurée				
Activité 1.4.1	réhabiliter les pistes rurales et les routes d'accès aux zones de production agricoles	La distance en Km de routes réhabilitée	Rapport d'activités	Les structures bénéficiaires et les collectivités décentralisées ne coopèrent pas efficacement avec la coordination <u>Mesure d'atténuation</u> : Tous les acteurs locaux sont directement impliqués dans l'exécution du programme
Produit 1.5 : des études sont réalisées pour les phases d'exécution et d'extension du programme				
Activité 1.5.1	Réaliser une étude pour la création d'un port de pêche semi-industriel à San Pedro ;	L'étude est réalisée et validée	Rapport d'activités du programme	Les structures bénéficiaires ne coopèrent pas efficacement avec la coordination <u>Mesure d'atténuation</u> : Les structures bénéficiaires sont directement impliquées dans l'exécution du programme
Activité 1.5.2	Réaliser une étude pour le développement du tourisme dans la région du bas Sassandra	L'étude est réalisée et validée	Rapport d'activités du programme	
Activité 1.5.3	Réaliser une étude en vue de la mise en place d'un système d'information des marchés,	L'étude est réalisée et validée	Rapport d'activités du programme	
Effet 2 : les forêts classées sont réhabilitées et préservées pour un développement durable				
Produit 2.1 : la réhabilitation des forêts classées est appuyée				
Activité 2.1.1	Reboiser les 2 enclaves des forêts dégradées de la région	Les superficies d'enclaves reboisées	Rapport de suivi Rapport d'activités du programme	-l'accueil des populations est mitigé <u>Mesure d'atténuation</u> : La sensibilisation des populations bénéficiaires permettra d'atténuer ce risque
Effet 3 : L'accès aux services sociaux est renforcé, en particulier pour les enfants et les jeunes filles déscolarisées				
Produit 3.1. : les capacités des institutions sociales sont renforcées				
Activité 3.1.1	Appuyer la prise en charge de la petite enfance	la prise en charge de la petite enfance appuyée	Rapport d'activités du programme	-Les institutions sociales et ONG ne coopèrent pas efficacement entre eux et avec la coordination <u>Mesure d'atténuation</u> : Les différents acteurs sont directement impliqués dans l'exécution du programme
Activité 3.1.2	Promouvoir la création d'AGR notamment le commerce de vivrier, la couture en faveur des jeunes filles déscolarisées	Nombre d'AGR créées au profit des jeunes filles déscolarisées	Rapport d'activités du programme	-L'accueil des populations est mitigé <u>Mesure d'atténuation</u> : La sensibilisation des populations bénéficiaires permettra d'atténuer ce risque
Activité 3.1.3	Sensibiliser à la lutte contre le VIH SIDA dans le milieu des jeunes, des pêcheurs et dockers ;	Le nombre de campagnes de sensibilisation	Rapport d'activités du programme	
Activité 3.1.4	Créer un espace de communication cybercafé au profit de la jeunesse communale, appuyer la documentation et internet dans 3 lycées,	Un cybercafé créé Les centres de documentation appuyés ou créés	Rapport d'activités du programme	Les structures bénéficiaires ne coopèrent pas efficacement avec la coordination <u>Mesure d'atténuation</u> : Les structures bénéficiaires sont directement impliquées dans l'exécution du programme
Activité 3.1.5	Promouvoir le développement du sport dans la région	Le développement du sport appuyé	Rapport d'activités du programme	

ANNEXE 3: TERME DE REFERENCE

Termes de référence

Pour le recrutement d'un(e) coordonnateur (trice)

<< Programme Pilote de réduction de la pauvreté dans la région du Bas Sassandra >>

Durée : 3 ans

Lieu d'affectation : San Pedro

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté du gouvernement de sortie de crise, le Port Autonome de San Pedro, structure sous tutelle du Ministère des Infrastructures Economiques, a élaboré, en partenariat avec la Représentation de la FAO en Côte d'Ivoire, un programme pilote de réduction de la pauvreté en faveur des populations de la région du Bas-Sassandra. Plusieurs partenaires accompagnent la mise en œuvre ce programme dont le Fonds d'Entretien Routier (FER), la Banque Régionale de Solidarité (BRS), le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) et les Agences du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ASNU). Le coût total du programme est d'environ 4,15 millions de dollars.

2. Ce programme a été conçu pour apporter une contribution (i) au récurrent chômage des jeunes à risques, (ii) à l'accroissement des revenus des coopératives de producteurs, des associations des femmes (iii) à l'amélioration de la sécurité alimentaire et (iv) la restauration d'une partie du patrimoine forestier de la région. Pour ce faire, il comporte 6 (six) composantes que sont :

- (I) Soutien aux productions agricoles, animales et halieutique ;
- (II) Renforcement des capacités techniques et opérationnelles en matière de commercialisation ;
- (III) Renforcement des capacités organisationnelles des groupements ;
- (IV) Réhabilitation des infrastructures routières
- (V) Appui à la réhabilitation des forêts classées et
- (VI) Renforcement des capacités des institutions sociales

3. La réalisation de ces composantes sus mentionnées nécessite la mise en place d'une Unité de Coordination du Programme composé d'un (1) coordonnateur, un responsable du suivi-évaluation et un assistant administratif comme le prévoit le cadre institutionnel.

4. le présent recrutement concerne le (la) coordonnateur (trice) qui sera en charge de la supervision et des aspects opérationnels du programme.

5. Le /la **Coordonnateur (trice)** travaillera sous la responsabilité du Comité de Pilotage et la supervision du Comité Technique et de la FAO.

TACHES ET RESPONSABILITES

Les tâches à accomplir par le / la coordonnateur (trice) se présentent comme suit :

- **Planification et programmation:**

- Assurer la supervision technique du personnel du projet et de leurs activités ;
- Préparer les plans de travail annuels et les budgets correspondants ;
- Mobiliser à temps les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à l'exécution adéquate du programme ;
- S'assurer d'une bonne planification des activités du projet en rapport avec les objectifs et résultats prévus du projet ;
- S'assurer de la complémentarité et de la synergie des activités du programme avec celles des autres projets en cours dans la région.
- Proposer des réorientations stratégiques, les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en place tenant compte d'une évolution du contexte locale dans la mise en œuvre du programme.

- **Gestion et suivi :**

- Piloter la mis en œuvre des activités afin d'atteindre les résultats escomptés en conformité avec le plan de travail préalablement élaboré et selon les normes de qualité et de temps ;
- Faire part des contraintes et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme et proposer des stratégies de contournement au Comité de Pilotage ;
- Elaborer en amont (i) les cahiers de charges qui spécifient les besoins identifiés et veiller à leur respect, (ii) les avis d'appels d'offre tels que prévus dans le plan de travail ;
- Superviser le travail du personnel du programme sous sa responsabilité ;
- Préparer les réunions du Comité de Pilotage. Au cours de ces réunions, il fera une présentation sur l'état d'avancement trimestriel du programme ;
- Rédiger des rapports trimestriels d'avancement du programme et d'autres documents à soumettre à l'approbation du Comité Technique de Suivi;
- Préparer un rapport terminal du projet couvrant les activités et présentant les conclusions et recommandations à la fin du projet ;

- **Gestion financière et administrative :**

- S'assurer que les fonds de soutien et de sous-traitance sont mis à la disposition des structures d'exécution sur base des contrats ou protocoles d'accord indiquant clairement l'objet, la nature précise des prestations requises, les résultats attendus, les moyens de vérification et les échéances de décaissement ;
- Assurer un contrôle interne sur le personnel et des équipements, matériels et bureaux mis à la disposition du Projet ;
- Préparer les dossiers de recrutement des consultants prévus dans le cadre des activités du programme tel que spécifié par le PTA et participer au sein d'un panel à leur recrutement.

QUALIFICATIONS REQUISES

De nationalité ivoirienne, le candidat (e) doit remplir les conditions suivantes :

- Etre de formation universitaire de niveau **minimum BAC (+ 4)** dans les disciplines suivantes ou apparentées en **économie rurale, agronomie, sociologie rurale, planification et gestion de projets ;**
- Avoir une expérience d'au moins **cinq (5)** ans dans la gestion des projets surtout de développement rural ;
- Etre fonctionnaire ou agent de l'Etat.

Aptitudes professionnelles

- Faire preuve d'un leadership pour conduire une équipe tout en favorisant l'autonomie dans les programmes d'interventions spécifiques ;
- Aptitude à instaurer et maintenir des relations de travail harmonieuses avec les collègues, les supérieurs hiérarchiques, les subordonnés, les partenaires et s'adapter dans un milieu multiculturel ;
- Bonnes capacités rédactionnelles, maîtrise du français ;
- Très bonne connaissance de l'outil informatique (notamment les logiciels Word, Excel, **Power Point**, Access, etc.) ;
- Bonne condition physique avec aptitudes à effectuer de fréquents déplacements sur le terrain ;
- Aptitude à travailler sous pression ;
- Une bonne connaissance pratique des procédures des Nations Unies serait un atout.

Termes de référence
Pour le recrutement d'un(e) assistant(e) administratif (ve) et financier(ère)
<< Programme Pilote de réduction de la pauvreté dans la région du Basassandra >>

Durée : 3 ans

Lieu d'affectation : San Pedro

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté du gouvernement de sortie de crise, le Port Autonome de San Pedro, structure sous tutelle du Ministère des Infrastructures Economiques, a élaboré, en partenariat avec la Représentation de la FAO en Côte d'Ivoire, un programme pilote de réduction de la pauvreté en faveur des populations de la région du Bas-Sassandra. Plusieurs partenaires accompagnent la mise en œuvre ce programme dont le Fonds d'Entretien Routier (FER), la Banque Régionale de Solidarité (BRS), le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) et les Agences du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ASNU). Le coût total du programme est d'environ 4,15 millions de dollars.

2. Ce programme a été conçu pour apporter une contribution (i) au récurrent chômage des jeunes à risques, (ii) à l'accroissement des revenus des coopératives de producteurs, des associations des femmes (iii) à l'amélioration de la sécurité alimentaire et (iv) la restauration d'une partie du patrimoine forestier de la région. Pour ce faire, il comporte 6 (six) composantes que sont :

- (VII) Soutien aux productions agricoles, animales et halieutique ;
- (VIII) Renforcement des capacités techniques et opérationnelles en matière de commercialisation ;
- (IX) Renforcement des capacités organisationnelles des groupements ;
- (X) Réhabilitation des infrastructures routières
- (XI) Appui à la réhabilitation des forêts classées et
- (XII) Renforcement des capacités des institutions sociales

3. La réalisation de ces composantes sus mentionnées nécessite la mise en place d'une Unité de Coordination du Programme composé d'un (1) coordonnateur, un responsable du suivi-évaluation et un assistant administratif comme le prévoit le cadre institutionnel.

4. le présent recrutement concerne le (la) responsable qui sera en charge de la **gestion administrative quotidienne** du programme.

5. l'Assistant(e) Administratif(e) et financier est placé sous l'autorité du Coordonnateur du programme.

TACHES ET RESPONSABILITES

Les tâches à accomplir par l'Assistant(e) Administratif(e) se présentent comme suit :

- Mise en place, coordination de l'exécution de la gestion financière, administrative et comptable suivant les procédures administratives et fiscales en vigueur et les conditions du projet ;
- Gestion des ressources humaines et matérielles affectées, recrutées ou acquises pour les besoins du projet ;
- Etablissement des demandes de décaissement et suivi des paiements ;
- Réception, contrôle et tenue des pièces comptables reçues (décomptes, factures, bordereaux de livraison, etc.) avant transmission pour paiement et comptabilisation ;
- Etablissements des contrats et conventions avec les partenaires du projet ;
- Participation à l'élaboration et au suivi administratif des différents appels d'offres ;
- Participation à l'organisation des réunions, ateliers ou séminaires dans le cadre de la mise en œuvre du programme ;
- Participer à l'élaboration de comptes rendus, procès verbaux de réunions et autres rencontres ;
- Appui pour la formulation et la réalisation des programmes de formation ;
- Rédaction des rapports périodiques d'exécution financière et administrative;
- S'acquitter de toutes autres tâches qui pourraient lui être confiées par le Coordonnateur du programme.

7. PROFIL ET EXPERIENCE REQUIS

- Titulaire d'un diplôme DUT ou BTS en Gestion, Finances, comptabilité, ou de tout autre diplôme universitaire équivalent en Economie, Affaires économiques, gestion financière ;
- Expérience d'au moins 6 ans à un poste d'administration comptable et financière ou de suivi financier, de préférence au sein de projets de développement ;
- Aptitude à mettre en place et tenir de façon rigoureuse une comptabilité informatisée, selon les bonnes pratiques en la matière ;
- Expérience exigée dans des projets financés par des bailleurs de fonds multilatéraux ;
- Une bonne connaissance des procédures de passation de marchés serait un précieux atout ;

- Très bonnes capacités rédactionnelles en Français et niveau acceptable d'anglais ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (notamment les logiciels Word, Excel, Access, logiciels de comptabilité, etc.) ;
- Aptitude à maintenir de bonnes relations professionnelles et de convivialité avec les collègues et les interlocuteurs ;
- Très bonnes qualités organisationnelles, capacités à **travailler sous pression** et gérer plusieurs dossiers et tenir les délais exigés ;
- Bonne condition physique avec aptitudes à effectuer des déplacements sur le terrain ;

Termes de référence
Pour le recrutement d'un consultant national de Suivi-évaluation
<< Programme Pilote de réduction de la pauvreté dans la région du Basassandra >>

Lieu d'affectation : San Pedro

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté du gouvernement de sortie de crise, le Port Autonome de San Pedro, structure sous tutelle du Ministère des Infrastructures Economiques, a élaboré, en partenariat avec la Représentation de la FAO en Côte d'Ivoire, un programme pilote de réduction de la pauvreté en faveur des populations de la région du Bas-Sassandra. Plusieurs partenaires accompagnent la mise en œuvre ce programme dont le Fonds d'Entretien Routier (FER), la Banque Régionale de Solidarité (BRS), le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) et les Agences du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ASNU). Le coût total du programme est d'environ 4,15 millions de dollars.

2. Ce programme a été conçu pour apporter une contribution (i) au chômage des jeunes à risques, (ii) à l'accroissement des revenus des coopératives de producteurs, des associations des femmes (iii) à l'amélioration de la sécurité alimentaire et (iv) la restauration d'une partie du patrimoine forestier de la région. Pour ce faire, il comporte 6 (six) composantes que sont :

- (XIII) Soutien aux productions agricoles, animales et halieutique ;
- (XIV) Renforcement des capacités techniques et opérationnelles en matière de commercialisation ;
- (XV) Renforcement des capacités organisationnelles des groupements ;
- (XVI) Réhabilitation des infrastructures routières
- (XVII) Appui à la réhabilitation des forêts classées et
- (XVIII) Renforcement des capacités des institutions sociales

3. La réalisation de ces composantes sus mentionnées nécessite la mise en place d'une Unité de Coordination du Programme composé d'un (1) coordonnateur, un responsable du suivi-évaluation et un assistant administratif comme le prévoit le cadre institutionnel.

4. le présent recrutement concerne le (la) responsable qui sera en charge du **suivi et évaluation** interne du programme.

5. Le /la responsable du suivi et évaluation est placé sous l'autorité du coordonnateur (trice) du programme.

TACHES ET RESPONSABILITES

Les tâches à accomplir par le / la responsable du suivi et évaluation se présentent comme suit :

- **Mise en place du suivi et évaluation :**
 - Responsable du suivi-évaluation interne du projet, couvrant tous les aspects d'ordre technique, économique et organisationnel ;
 - Appui le coordonnateur (trice) à la révision du cadre logique du programme et la définition des indicateurs pertinents ;
 - Appui à l'élaboration des Plans de Travail Annuels (PTA) ainsi que les budgets correspondants ;
 - Elaboration du cadre général du suivi-évaluation avec un accent particulier sur les évaluations d'effets ou d'impact participatives ;
 - Définit de commun accord avec les principaux bénéficiaires, le cadre général et les procédures du suivi-évaluation ;
 - Participer à l'élaboration des études et d'enquêtes socioéconomiques, devant servir à établir la situation de référence aux fins de l'évaluation d'impact final du programme ;
 - S'assurer à ce que les contrats signés avec les prestataires de service comportent des clauses concernant le suivi interne exigé d'eux, les comptes rendus et les pénalités applicables en cas de non respect ou de défaillances.

- **Mise en œuvre du Système de suivi-évaluation:**
 - Analyser, faire des contributions sur les différentes études qui seront menées par les consultants nationaux ou internationaux, les prestataires de service et en faire la synthèse. Ces documents de synthèse devront servir au coordonnateur lors des réunions du Comité de Pilotage;
 - Mise en place d'un suivi de l'exécution du programme basé sur le plan de travail annuel ;
 - Evaluation régulière et suivi des groupements et structures formées ;
 - Evaluation périodique des performances du programme;
 - Assister le coordonnateur dans le suivi d'exécution sectoriel ;
 - Produire des rapports trimestriels sur l'état d'avancement du programme à l'attention du Coordonnateur,

- Participer aux différentes missions d'évaluations externes diligentées par les partenaires techniques et financiers du programme, analyser ces différents rapports en faire la synthèse et les soumettre au coordonnateur ;
 - Renforcer les capacités des responsables des organisations et associations en matière de collecte d'informations, à l'alimentation et gestion de bases de données ;
 - Effectuer d'autres tâches connexes à la demande du coordonnateur selon que de besoin ;
 - Représentation du Coordonnateur en cas de besoin.
- **Communication**
 - Faire une large diffusion des différents rapports produits auprès des partenaires au développement, les Ministères techniques parties prenantes du programme, des bénéficiaires ;
 - Contribuer à faire connaître le programme auprès des bailleurs de fonds, ses principaux résultats tangibles acquis, et ses objectifs ;
 - Assurer le secrétariat lors des ateliers et réunions de restitution sur l'état d'avancement du programme.

QUALIFICATIONS REQUISES

De nationalité ivoirienne, le candidat (e) doit remplir les conditions suivantes :

- Agro-économiste ou économiste rural, statisticien, de formation universitaire de niveau **minimum BAC (+ 4)** ou équivalent avec qualifications et/ou expériences en suivi-évaluation dans le domaine du développement rural ;
- Expérience d'au moins 5 ans dans la planification, la programmation et le suivi-évaluation des projets ;
- Expérience significative d'au moins 3 ans dans le domaine spécifique du suivi-évaluation ;
- Connaissance des méthodes, outils et techniques de Suivi/Evaluation ;
- Expérience exigée dans un projet financé par des bailleurs de fonds multilatéraux ;

Aptitudes professionnelles

- Très bonnes capacités rédactionnelles, maîtrise du français ;
- Très bonne connaissance de l'outil informatique (notamment les logiciels Word, Excel, **Power Point**, Access, etc.) ;
- Bonne condition physique avec aptitudes à effectuer de fréquents déplacements sur le terrain ;
- Aptitude à travailler sous pression ;
- Une bonne connaissance pratique des procédures des nations unies serait un atout.

